

Prospective « Agriculture 2013 »

Résultats des travaux quantitatifs

Modèle MIRAGE

Christophe Gouel – David Laborde

20 mai 2007

CIREM, CEPII

Table des matières

1. L'AGRICULTURE FRANÇAISE ET LES NÉGOCIATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES.....	1
2. LE MODÈLE MIRAGE ET SES ÉVOLUTIONS POUR LE PROJET PROSPECTIVE AGRICULTURE 2013.....	2
2.1. LE MODÈLE MIRAGE.....	2
2.2. MODIFICATIONS DU MODÈLE MIRAGE POUR LE PROJET PROSPECTIVE AGRICULTURE 2013	2
2.2.1. <i>Introduction des émissions de CO₂</i>	2
2.2.2. <i>Offre de terre</i>	3
2.2.3. <i>Arbres d'offre et de demande</i>	3
2.3. MÉTHODES DE SIMULATION DE MIRAGE	3
3. HYPOTHÈSES DE SIMULATION	4
3.1. HYPOTHÈSES DE LA BASELINE	4
3.1.1. <i>Politiques agricoles : réforme de 2003</i>	4
3.1.2. <i>Hypothèses de croissance</i>	5
3.2. HYPOTHÈSES DES SCÉNARIOS	6
3.2.1. <i>Effets sur les politiques agricoles d'un accord à Doha</i>	6
3.2.2. <i>Scénarios de politiques commerciales</i>	6
3.2.3. <i>Nouvelle réforme de la PAC – Baisse de 35 %</i>	9
4. CONSÉQUENCES GÉNÉRALES D'UN ACCORD MODÉRÉ À DOHA – SCÉNARIO 0	12
4.1. CONSÉQUENCES MACROÉCONOMIQUES MONDIALES	12
4.2. CONSÉQUENCES POUR LES SECTEURS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES.....	13
5. IMPACTS DES SCÉNARIOS PROSPECTIVE AGRICULTURE 2013	14
5.1. EFFETS DE LA CROISSANCE SUR UN ACCORD MULTILATÉRAL.....	14
5.2. QUELS RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS À L'OMC ?.....	16
5.3. ACCORD ENVIRONNEMENTAL	18
5.4. EFFETS D'UNE NOUVELLE RÉFORME DE LA PAC	19
5.5. EFFETS SECTORIELS	20
5.5.1. <i>Secteurs agricoles</i>	20
5.5.2. <i>Secteurs agro-alimentaires</i>	22
5.6. L'AVENIR DE LA SÉCURITÉ DES APPROVISIONNEMENTS	24
5.7. CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE	25
5.8. IMPACT SUR LES AGRICULTURES DU MONDE	27
5.8.1. <i>Pourquoi l'Afrique perd-elle systématiquement lors d'une libéralisation ?</i>	28
6. CONCLUSION.....	29
BIBLIOGRAPHIE.....	30
ANNEXE.....	31

Table des illustrations

FIGURE 1 : STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTÉE DANS MIRAGE POUR PERSPECTIVE AGRICOLE 2013	3
FIGURE 2 : SUBVENTIONS AUX EXPORTATIONS DANS L'UNION EUROPÉENNE ET DANS L'AELE EN 2005 (%)	5
FIGURE 3 : PROTECTION EN 2005 DE LA FRANCE PAR RAPPORT À SES PARTENAIRES NON MEMBRES DE L'UE ET DE CEUX-CI PAR RAPPORT À LA FRANCE	10
FIGURE 4 : PROTECTION DE LA FRANCE VIS-À-VIS DE SES PARTENAIRES NON MEMBRES DE L'UE.....	11
FIGURE 5 : PROTECTION DES PARTENAIRES DE LA FRANCE NON MEMBRES DE L'UE VIS-À-VIS DE LA FRANCE	12
FIGURE 6 : EFFET DE LA CROISSANCE SUR LES PRIX MONDIAUX	16
FIGURE 7 : RAPPORT PRODUCTION SUR CONSOMMATION DANS LES SECTEURS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES EN 2001 (%).....	24
FIGURE 8 : VARIATION DE L'AUTO-APPROVISIONNEMENT EN FRANCE (% D'ÉCART À LA BASELINE EN 2015)	25
FIGURE 9 : EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE FRANÇAISE EN AGRICULTURE ET IAA (MILLIARD DE \$ 2001)	26

Table des tableaux

TABLEAU 1 : ENSEMBLES DES SIMULATIONS RÉALISÉES AVEC MIRAGE.....	4
TABLEAU 2 : PROJECTION DES TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DANS MIRAGE.....	6
TABLEAU 3 : HYPOTHÈSES CONCERNANT LES SCÉNARIOS DE LIBÉRALISATION	8
TABLEAU 4 : CHANGEMENTS DE QUELQUES VARIABLES MACROÉCONOMIQUES SUITE À UN ACCORD MODÉRÉ À DOHA (VARIATION EN % D'ÉCART À LA BASELINE EN 2015)	13
TABLEAU 5 : EFFETS EN FRANCE SUR LA PRODUCTION, L'EXPORTATION, LES PRIX À LA PRODUCTION ET LES PRIX MONDIAUX DE PRODUITS AGRICOLES D'UN ACCORD MODÉRÉ À DOHA (VARIATION EN % D'ÉCART À LA BASELINE EN 2015)	14
TABLEAU 6 : EFFET D'UN ACCORD MODÉRÉ À DOHA SELON DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES DE CROISSANCE	15
TABLEAU 7 : EFFETS EN FRANCE SUR LA PRODUCTION, LES PRIX À LA PRODUCTION ET LES PRIX MONDIAUX DE PRODUITS AGRICOLES DE DIFFÉRENTS ACCORDS INTERNATIONAUX (VARIATION EN % D'ÉCART À LA BASELINE EN 2015)	17
TABLEAU 8 : EFFETS SUR LE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE DES NÉGOCIATIONS DE DOHA.....	18
TABLEAU 9 : EFFETS SECTORIELS D'UN ACCORD ENVIRONNEMENTAL SUR LA PRODUCTION AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE FRANÇAISE (% EN 2015).....	19
TABLEAU 10 : EFFET D'UNE NOUVELLE RÉFORME DE LA PAC SUR LA PRODUCTION FRANÇAISE.....	20
TABLEAU 11 : EFFET D'UNE NOUVELLE RÉFORME DE LA PAC SUR LES PRIX À LA PRODUCTION EN FRANCE.....	20
TABLEAU 12 : MARCHÉ DU BÉTAIL VIVANT.....	21
TABLEAU 13 : MARCHÉ DU BLÉ.....	21
TABLEAU 14 : MARCHÉ DES AUTRES CÉRÉALES	21
TABLEAU 15 : MARCHÉ DES AUTRES CULTURES.....	21
TABLEAU 16 : MARCHÉ DES LÉGUMES, FRUITS ET NOIX	22
TABLEAU 17 : MARCHÉ DES AUTRES PRODUITS ANIMAUX.....	22
TABLEAU 18 : MARCHÉ DU SUCRE.....	22
TABLEAU 19 : MARCHÉ DES BOISSONS ET DU TABAC	23
TABLEAU 20 : MARCHÉ DES AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES	23
TABLEAU 21 : MARCHÉ DES PRODUITS LAITIERS	23
TABLEAU 22 : MARCHÉ DE LA VIANDE DE BÉTAIL	23
TABLEAU 23 : MARCHÉ DES AUTRES VIANDES	24
TABLEAU 24 : CHANGEMENT DES BALANCES COMMERCIALES EN AGRICULTURE ET IAA (% EN 2015)	26
TABLEAU 25 : CHANGEMENT DE LA VALEUR AJOUTÉE SECTORIELLES EN FRANCE.....	27
TABLEAU 26 : CHANGEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE MONDIALE.....	28
TABLEAU 27 : CHANGEMENT DES IMPORTATIONS AGRICOLES FRANÇAISES (PRIX CAF, ÉCART % EN 2015).....	28
TABLEAU 28 : CHANGEMENTS EN AFRIQUE À L'HORIZON 2015	29
TABLEAU 29 : LISTE DES SECTEURS UTILISÉS DANS LA MODÉLISATION	31
TABLEAU 30 : LISTE DES PAYS ET RÉGIONS UTILISÉS DANS LA MODÉLISATION	32
TABLEAU 31 : LISTE DES 8% DE PRODUITS AGRICOLES SENSIBLES EUROPÉENS.....	32

1. L'agriculture française et les négociations européennes et internationales

L'avenir de l'agriculture française dépend en grande partie de deux déterminants essentiels : les négociations commerciales de l'OMC (contraintes récentes car l'agriculture a longtemps été exclue de la libéralisation multilatérale) et la PAC qui a subi de nombreuses évolutions récemment et est susceptible d'être encore fortement modifiée. Ces deux dynamiques ne sont pas indépendantes l'une de l'autre car les modifications de la PAC sont parfois justifiées par la nécessité de se préparer aux négociations à venir.

Le secteur agricole est longtemps resté exonéré de contraintes dans le cadre de l'accord du GATT. Ce n'est qu'à partir de la signature de l'accord de l'Uruguay Round (UR) que l'agriculture a commencé à être soumise à une certaine discipline. Cet accord ne s'est pourtant pas traduit par une ouverture réelle des marchés agricoles, mais plutôt par un début de normalisation du secteur dans le cadre des négociations multilatérales. Les barrières quantitatives ont été converties en barrières tarifaires ; les droits de douane ont été consolidés (souvent à des niveaux particulièrement élevés. S'il n'a pas permis une réelle ouverture des marchés agricoles, cet accord a tout de même posé les bases des avancées actuelles.

Débuté il y a 6 ans, le programme de Doha pour le développement continue à buter sur les questions agricoles. Elles ont particulièrement contribué à l'échec de la conférence ministérielle de Cancun en septembre 2003. Il fallu alors attendre l'accord de juillet 2004 pour que soient prises une série des décisions, certaines ayant trait à l'agriculture. Depuis le début du cycle de Doha, le résultat des négociations nous amène à anticiper un certain nombre de conséquences. Cinq ans de négociations ont en effet abouti à plusieurs accords de principe importants, comparés notamment aux résultats des cycles précédents. Dans le domaine agricole : réduction significative des engagements concernant les subventions distorsives (coupe de 60% à 70%, soit nettement plus que les 20% de l'UR) ; élimination totale des subventions aux exportations (21% pour l'UR) ; réduction substantielle des droits consolidés à l'aide d'une formule par bandes progressives, conduisant à une baisse moyenne de près de 50%, alors que l'UR n'avait produit aucune libéralisation effective. Pour les biens industriels : élimination des pics tarifaires des pays développés, en particulier dans le secteur textile - habillement, et réduction de leurs droits moyens à des niveaux extrêmement faibles (2%-3%) ; début des coupes pour les économies émergentes... Élément important des négociations, les produits sensibles agricoles permettront d'immuniser partiellement certains produits à la libéralisation commerciale : il s'agit d'un élément clé, seule solution pour rendre politiquement acceptable par tous les pays l'ouverture des marchés agricoles.

La politique agricole commune a subi récemment de profonds remaniements, en partie liés aux contraintes des négociations multilatérales. La réforme de l'Agenda 2000 a amené à la baisse de quelques prix d'intervention (par exemple pour la viande bovine et pour les céréales). Cette réforme répondait en partie au plafonnement du niveau des exportations subventionnées décidé dans le cadre de l'accord du cycle de l'Uruguay, mais aussi à la perspective de l'élargissement susceptible de faire fortement augmenter le budget agricole. Par la suite, la réforme de 2003 a considérablement remise en cause les mécanismes anciens de la PAC. Elle introduit en effet le découplage des aides, bien qu'il soit laissé aux états membres des marges de manœuvre quant à son degré d'application, des paiements directs venant compensés la diminution des aides couplées. La PAC a été ainsi adaptée à l'arrivée des nouveaux membres, mais surtout elle devient davantage compatible avec les exigences exprimées à l'OMC par les autres pays.

Nous sommes finalement au milieu du chemin pour ces deux politiques, car, après 6 ans, le round de Doha n'est toujours pas achevé et bute encore sur les questions agricoles. Quant à la PAC, elle a subi de profondes modifications ces dernières années pour préparer l'agriculture européenne aux négociations commerciales à venir. La réussite de ces négociations viendrait consolider ces réformes, qui ne seront pas des engagements envers le reste du monde tant qu'un accord commercial multilatéral ne sera pas signé. Dans ce contexte fort de nombreuses incertitudes, nous nous proposons d'analyser ici le possible avenir du secteur agricole français et sa dépendance aux négociations internationales et communautaires.

L'organisation de ce rapport est la suivante. La section 2 présente le modèle MIRAGE et les modifications que nous lui avons apportées dans le cadre de Prospective Agriculture 2013 (PA2013). Dans la section suivante, nous présentons les hypothèses concernant le sentier dynamique et les simulations. La section 4 est consacrée à la description des résultats du scénario de référence, une libéralisation modérée à Doha. Enfin, la section 5 présente l'ensemble des résultats des scénarios de PA2013.

2. Le modèle MIRAGE et ses évolutions pour le projet Prospective Agriculture 2013

2.1. Le modèle MIRAGE

Les modèles calculables d'équilibre général sont un outil particulièrement adapté et couramment utilisé pour l'étude des libéralisations commerciales. Ils permettent en effet de prévoir les effets sectoriels des décisions de politique économique, tout en tenant compte du cadre macroéconomique global dans lequel chaque secteur opère et, ce faisant, des effets indirects des mesures envisagées, qu'une analyse en équilibre partiel ne pourrait pas mesurer. Ces effets indirects transitent notamment par les prix des consommations intermédiaires (domestiques comme importées) et les rémunérations des facteurs de production. Le modèle MIRAGE développé au CEPII (Bchir et al., 2002) est un modèle mondial, décrivant la production et les échanges commerciaux entre les différentes régions du monde. Il permet donc de prendre en compte aussi bien les effets directs d'un accord commercial sur les partenaires que les effets indirects des politiques suivies dans d'autres régions du monde. Mirage peut ainsi être utilisé pour quantifier les effets macroéconomiques et commerciaux d'une suppression des barrières aux échanges ou d'une intégration économique pour les deux régions contractantes, mais aussi pour mesurer les effets sur les autres régions de sorte à quantifier les potentielles diversions de commerce accompagnant cette libéralisation.

Les avancées de la recherche économique depuis près de vingt ans ont mis en lumière le rôle primordial des imperfections de la concurrence dans l'explication des échanges commerciaux. Le modèle MIRAGE intègre cet élément en supposant que certains secteurs industriels (dont l'industrie agro-alimentaire) et de services se comportent selon les règles de la concurrence monopolistique. Pour le représenter, nous supposons que chaque entreprise de ces secteurs fait face à un coût fixe de production qu'elle répartit entre ses clients grâce au pouvoir de marché que lui confère son pouvoir de monopole. En effet les produits des différentes entreprises d'un secteur sont différenciés si bien que chaque entreprise dispose d'un pouvoir de monopole sur la variété qu'elle produit.

Le modèle MIRAGE s'appuie sur la base de données GTAP (actuellement version 6.2) produite par l'Université de Purdue, enrichie par la base de données MACMap (Bouët et al., 2002) mesurant de la protection tarifaire et non tarifaire à partir des données de TRAINS et AMAD.

La structure du modèle MIRAGE lui permet d'être appliqué à de nombreux scénarios de politique agricole et de libéralisation commerciale : effets d'un nouveau cycle de négociations à l'OMC, mais aussi accord régionaux mono ou multisectoriels. Dans le cadre de cette étude la désagrégation sectorielle et régionale choisie se centre sur les secteurs agricoles et les grandes régions productrices et consommatrices de produits agricoles (l'Annexe présente le détail de cette désagrégation et la correspondance avec la base GTAP).

2.2. Modifications du modèle MIRAGE pour le projet Prospective Agriculture 2013

2.2.1. Introduction des émissions de CO₂

Afin de pouvoir représenter les conséquences d'un accord international sur l'environnement, nous avons introduit dans MIRAGE les émissions de CO₂ présentes dans la base créée par GTAP¹. Cette base correspond à la version 6 de la base GTAP. Nous disposons donc de la même année de base et de la même désagrégation sectorielle. En revanche la désagrégation régionale est un peu différente de la version 6.2 que nous utilisons. Le Nigeria se trouvait précédemment dans l'agrégat *Reste de l'Afrique Sub-saharienne* et est maintenant présent dans la base. Nous l'avons agrégé avec les pays producteurs de pétrole. Pour imputer à ce groupe la part d'émissions de CO₂ du Nigeria, nous avons fait une simple répartition en fonction du PIB du Nigeria dans l'agrégat.

Le CO₂ est émis lors de la consommation intermédiaire ou de la consommation finale de quelques produits, à savoir le gaz (secteur gas), le pétrole (oil), le charbon (coa), les produits pétroliers et la distribution d'énergie (secteurs ely et gdt). Nous pouvons associer à chacune de ces consommations les émissions associées et calculer ainsi un coefficient émetteur pour chaque consommation. Dans le cadre du scénario d'accord international sur l'environnement, les émissions sont contraintes à l'aide d'une taxe sur le CO₂. La taxe porte sur le volume de CO₂ émis, elle est uniforme dans chaque région² pour les consommations intermédiaires et les consommations finales. Le modèle est résolu une première fois sans contraintes sur les émissions, ce qui permet de fixer la productivité des facteurs. On résout une deuxième fois en fixant les émissions de CO₂ à une cible et en laissant

¹ Disponibles à https://www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/res_display.asp?RecordID=1143

² Sauf pour les régions composant l'Union Européenne à 27 pour lesquelles la taxe est unique sur les 3 régions : France, reste de l'Union à 15 et nouveaux membres.

les taxes sur les émissions s'ajuster de manière endogène. Enfin, une fois que la taxe est déterminée, elle est fixée et on peut procéder à un choc, de libéralisation par exemple.

Le chemin d'émissions proposé reste en deçà des engagements du protocole de Kyoto, mais constitue déjà un choc important pour le modèle MIRAGE, car le modèle n'incorpore pas de progrès technique au niveau des émissions de CO₂ et présente une structure d'offre et de demande assez rigide, ce qui rend les réallocations entre secteurs difficiles³. Nous proposons une stabilisation des émissions de CO₂ des pays développés jusqu'en 2010, puis une baisse de 5 % de ces émissions par rapport au niveau de 2010. Les pays en développement s'abstiennent de toute contrainte jusqu'à 2010, puis stabilisent leurs émissions.

2.2.2. Offre de terre

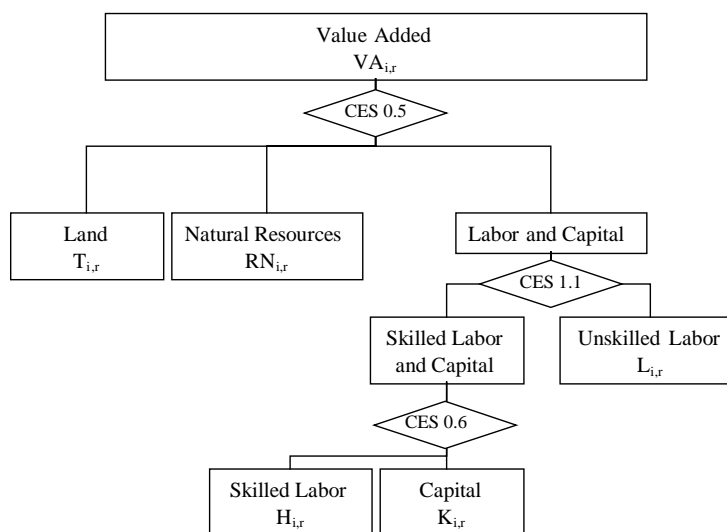
Deux groupes de pays sont distingués dans MIRAGE, ceux disposant de ressources en terre abondantes et ceux pour lesquelles la terre est rare. Ce dernier groupe comprend la Chine et Hong-Kong, le Japon, la Corée et Taiwan, l'ANSEA⁴, l'Inde, les pays de l'Union Européenne et les pays de l'AELE⁵ et du reste de l'Europe. La quantité de terre disponible dans ces régions est considérée comme constante. Pour les autres, l'offre de terre est représentée par une fonction isoélastique dépendant de la rémunération du facteur terre. L'élasticité considérée est unitaire.

2.2.3. Arbres d'offre et de demande

Quelques modifications ont été apportées à MIRAGE dans le cadre de cette étude afin de mieux représenter les structures de demande et d'offre. La valeur ajoutée se décompose en valeur ajoutée des facteurs naturelles et celles des autres facteurs.

De même, pour la consommation intermédiaire, nous avons introduit un nouvel étage dans l'arbre de demande. Les consommations intermédiaires sont réparties d'abord entre les secteurs énergétiques et les autres secteurs. Cette répartition se fait selon une fonction CES d'élasticité 0.5. Ensuite, elles sont réparties entre les produits selon une CES d'élasticité 0.6.

Figure 1 : Structure de la valeur ajoutée dans MIRAGE pour Perspective Agricole 2013



2.3. Méthodes de simulation de MIRAGE

Le Tableau 1 présente l'ensemble des simulations effectuées avec le modèle MIRAGE, dont les 5 scénarios définis par le comité d'expert. Ce tableau est à deux dimensions, car les variables concernées n'ont pas le même statut en termes de simulation. Les variables en lignes, croissance et accord environnemental, sont intégrés à la baseline. MIRAGE est simulé en 3 étapes (la deuxième n'étant pas toujours présente) :

³ Les seules possibilités d'abattement sont la substitution entre consommation ou la diminution de l'utilisation d'un intrant émetteur. Aucune technologie permettant une réduction des émissions n'est modélisée, de même qu'aucun progrès technique lié à l'intensité des émissions. L'introduction d'une taxe sur les émissions de CO₂ se traduit donc par des modifications très importantes des prix relatifs.

⁴ Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN en anglais).

⁵ Association Européenne de Libre-Échange (EFTA en anglais).

- **La baseline** : il s'agit du calibrage de la productivité des facteurs en fonction des hypothèses de croissance économique et démographique réalisées.
- **Le pre-experiment** : après la baseline, on intègre certaines hypothèses quant à l'avenir du monde. Hypothèses, dont on ne souhaite pas étudier l'effet direct, mais qu'on pense utiles de prendre en compte dans le cadre des scénarios simulés.
- **La simulation** : elle concerne vraiment les variables dont on souhaite connaître l'effet (usuellement des changements de politique commerciale), placées en colonnes dans le Tableau 1.

Le modèle MIRAGE incorpore des éléments de dynamiques (investissement, croissance de la population, de la productivité des facteurs,...), qui ont plus vocation à rendre compte des processus d'ajustement de l'économie suite à un choc qu'à donner une image réaliste de l'avenir de l'économie mondiale. C'est pourquoi les résultats du modèle sont toujours donnés par la suite en écart à la baseline (comprenant en fait baseline et pre-experiment).

3. Hypothèses de simulation

Tableau 1 : Ensembles des simulations réalisées avec MIRAGE

		Politique commerciale					
		PAC réforme jusqu'à 2004			PAC réforme jusqu'à 2004 + baisse 35%		
		Doha Ambitieux (Formule G20)	Doha modéré (Form. UE)	Echec Doha (Acc. Req.)	Doha Ambitieux (Formule G20)	Doha modéré (Form. UE)	Echec Doha (Acc. Req.)
E l é m e n t s	Croissance forte					III	
	Croissance modérée sans facteur 4		0				
	Croissance modérée avec facteur 4					Ila	Ilb
	Croissance faible		la	lb			

3.1. Hypothèses de la Baseline

Les données de la base GTAP correspondent à l'année 2001. Depuis 2001, de nombreux paramètres exogènes du modèle ont changé et nous en prenons en compte un certain nombre. C'est le cas du Farm Bill, de l'entrée de la Chine à l'OMC, de la fin des accords multifibre et de l'élargissement de l'Europe à 25. De plus, le modèle est calibré de manière à reproduire les taux de croissance du PIB et de la population observés jusqu'en 2005.

3.1.1. Politiques agricoles : réforme de 2003

Nous représentons la réforme de la PAC adoptée en juin 2003 et prenant effet en 2005 de la manière suivante :

Pour les grandes cultures (secteurs GTAP : Paddy rice, Wheat, Cereal grains nec, Oil seeds), les subventions à la terre sont diminuées de 75 % en France et de 95 % dans le reste de l'UE à 15, afin de tenir compte du maintien partiel de subventions couplées, qui peut être différent selon les pays. Cette baisse est compensée par des paiements directs, qui ne devraient pas affecter les choix productifs. Toutefois, l'effet de ces paiements sur la prise de risque des agriculteurs laisse penser qu'ils pourraient avoir un effet productif (Hennessy, 1998). Pour prendre en compte cet effet, nous introduisons une subvention à la production ad valorem de 7,5 %.

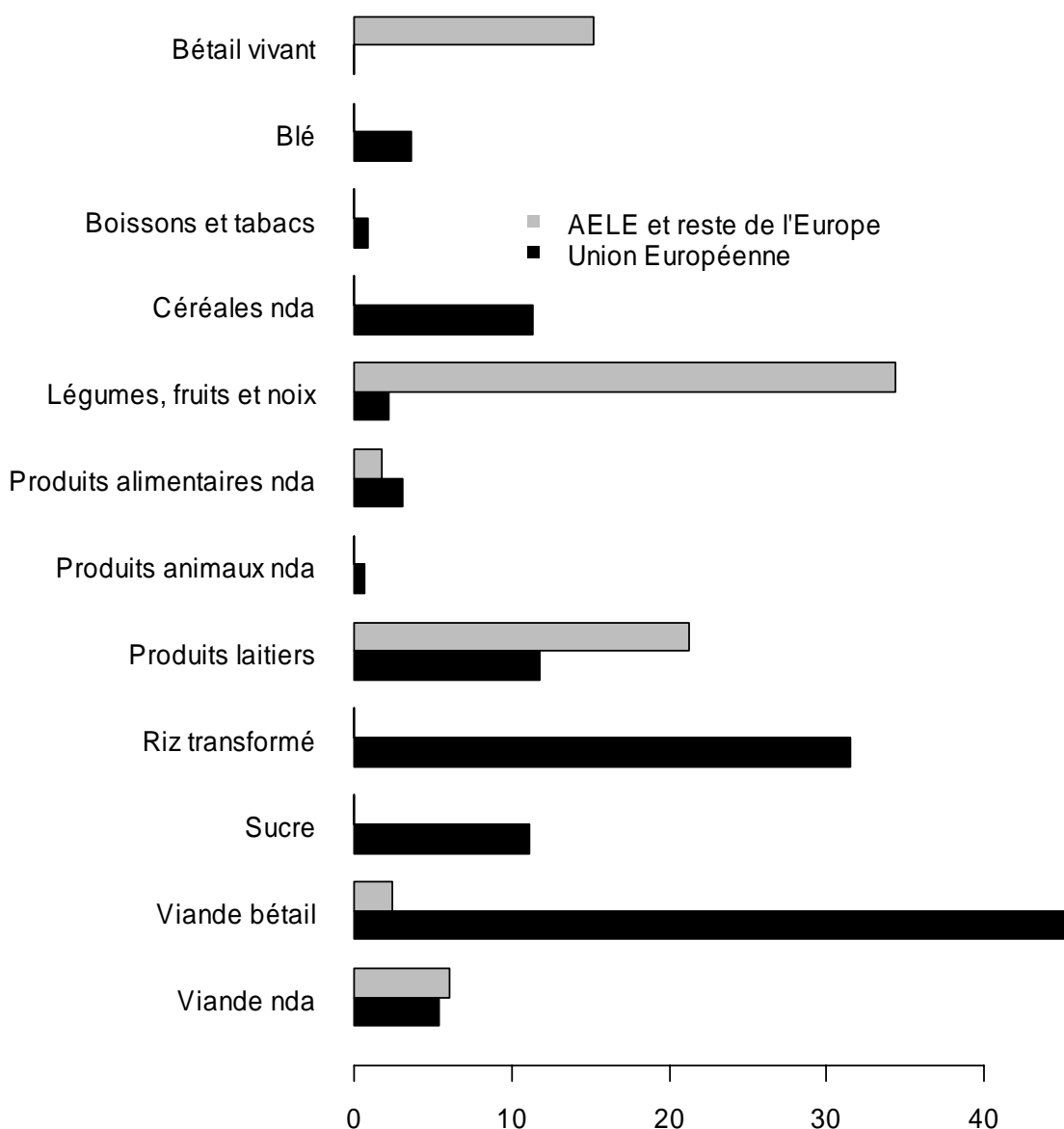
Les restitutions aux exportations dans les secteurs blé et autres céréales sont diminuées de 54 %.

Le secteur bovin (secteur GTAP Cattle.sheep.goats.horses donc incluant aussi d'autres espèces que les bovins) subit une baisse des subventions au capital de 50 % pour la France et de 75 % pour le reste de l'UE à 15. Le

capital représente dans les données GTAP le capital fixe, mais aussi les têtes de bétail dans le cas des secteurs d'élevage. De même que pour les grandes cultures, on représente les paiements directs comme une subvention à la production, mais cette fois de 5 %.

Les produits laitiers (secteurs GTAP Dairy products) et le sucre (secteurs Sugar cane, sugar beet et Sugar) ont subi une baisse de leur prix d'intervention. Le modèle MIRAGE ne modélise pas les prix d'intervention. Le soutien de ces marchés y est représenté par une combinaison de subventions aux exportations et de droits de douane. Nous diminuons les subventions aux exportations pour les produits laitiers de 50 % et de 70 % pour le sucre (accompagnées d'une augmentation des subventions à la production de respectivement 5 et 7,5 %). Afin de faire converger le prix intérieur vers le prix mondial, nous diminuons aussi la protection tarifaire du sucre de 14 % (chiffre qui maintient les importations constantes).

Figure 2 : Subventions aux exportations dans l'Union Européenne et dans l'AELE en 2005 (%)



Source : base GTAP et modification des auteurs

3.1.2. Hypothèses de croissance

Les projections de croissance de MIRAGE proviennent de la Banque Mondiale jusqu'en 2015 (cf. Tableau 2). Ensuite, les tendances sont simplement prolongées. Deux variantes de croissance seront simulées dans le cadre de ce projet : une hypothèse haute et une hypothèse basse. Dans l'hypothèse haute, le taux de croissance est

augmenté de 43 % en Asie (Chine, Hong-Kong, Japon, Corée, Taiwan, ASEAN et Inde) et de 30 % dans le reste du monde. L'hypothèse basse est l'opposée de l'hypothèse haute, le taux de croissance de référence est baissé de 43 % pour l'Asie et de 30 % pour les autres régions.

Tableau 2 : Projection des taux de croissance annuel moyen dans MIRAGE

Australie, Nouvelle Zélande	3.5%
Reste du monde	4.3%
Chine, Hong-Kong	6.5%
Japon, Corée, Taiwan	2.2%
ASEAN	5.0%
Inde	5.6%
ALENA	3.2%
Pays producteurs de pétrole	3.9%
MERCOSUR	3.6%
UE14	2.3%
France	2.3%
EFTA	2.1%
Nouveaux membres de l'UE	3.6%
CEI	3.3%
Afrique	4.0%

3.2. Hypothèses des scénarios

3.2.1. Effets sur les politiques agricoles d'un accord à Doha

Les réformes de l'Agenda 2000 et de 2003 ont mis la PAC en conformité avec la plupart des engagements négociés actuellement dans le cadre du cycle de Doha. Les engagements agricoles européens à Doha concerneraient alors les droits de douane (décrit dans la section suivante) et les subventions aux exportations. Celles-ci sont supprimées à l'horizon 2013 en Europe, ainsi que dans le reste du monde. L'AELE et le reste de l'Europe appliquent aussi une baisse de 46 % de leurs soutiens agricoles (subventions au capital, à la terre et à la production).

3.2.2. Scénarios de politiques commerciales

Les négociations de l'OMC n'étant pas conclues, nous ignorons encore beaucoup de choses de l'avenir des politiques commerciales des 10 prochaines années. C'est pourquoi seront simulés trois scénarios de politiques commerciales basés sur certains résultats possibles du cycle de Doha. En cas de signature d'un accord, nous sommes en mesure d'anticiper quelques propositions qui semblent constituer un acquis des négociations actuelles. Il s'agit de la nature des formules utilisées : formule à bande dans l'agriculture, qui présente des pourcentages de coupe différents selon quelques grandes zones de tarifs consolidés initiaux. Dans l'industrie, les coupes devraient se faire selon une formule suisse, qui impose un tarif maximal.

Le Tableau 3 présente l'ensemble des hypothèses relatives aux politiques commerciales. Les scénarios de politiques commerciales ont été calculés au niveau HS6 à partir de la base MAcMapHS6-v1 pour la proposition européenne et la proposition du G20. Les accords régionaux ont été calculés à partir des tarifs agrégés initiaux extraits de MAcMapHS6-v1. La protection dans les services, calculée au CEPPI⁶ et représentée sous la forme d'un droit *ad valorem*, est baissée de 15 % dans les scénarios Doha.

Accord à Doha – Proposition européenne et proposition du G20

Les Figures 4 et 5 montrent comment évoluent la protection de la France par rapport à ses partenaires et celle rencontrée par la France lors de ses exportations. A ce niveau d'agrégation, des protections significatives ne subsistent que pour les produits agricoles et agro-alimentaires. Les coupes dans l'industrie sont identiques quel que soit le scénario, car les engagements ne diffèrent que sur l'agriculture. Les coupes dans l'agriculture

⁶ Les restrictions aux échanges dans les services prennent la forme de réglementations nationales, dont l'évaluation quantitative est complexe. Nous avons utilisé des équivalents tarifaires de ces protections calculés à partir de deux sources distinctes. Park (2002) a appliqué une méthode gravitaire aux flux de services et a pris la différence entre la prévision et la réalité comme représentative des barrières aux échanges de services. De leur côté, la Productivity Commission et l'Australian National University (Findlay et al., 2001) ont réalisé des études sur 6 secteurs de services et déterminé des équivalents tarifaires. Nous avons combiné ces deux bases pour construire une base représentant la protection dans les services selon la nomenclature GTAP. Pour les pays ou les secteurs manquants, les valeurs des pays et des secteurs les plus proches ont été utilisées.

diffèrent en fonction du niveau initial et de la formule choisie, la proposition du G20 étant plus ambitieuse que la proposition européenne. Les engagements de réduction de la France (et de l'Europe) dans le cadre d'un accord à l'OMC ne porterait presque que sur les produits agricoles, les seuls à être encore fortement protégés, mais aussi sur les services, comme pour tous ses autres partenaires.

La protection à laquelle fait face la France sur ses exportations de blé ne varie presque pas par rapport à son niveau initial. Cela s'explique par le fait que les pays les moins avancés sont exonérés d'engagement et qu'il existe d'importantes marges de consolidation (écart entre le tarif consolidé à l'OMC et le tarif appliqué), ce qui fait que de nouveaux engagements à Doha peuvent ne rien changer dans les pays pour lesquels la marge de consolidation est importante. Les engagements sont aussi fortement diminués par la présence de produits sensibles (8% pour la proposition européenne et 4% pour celle du G20), pour lesquels la coupe des droits consolidés n'est que la moitié de la coupe prévue initialement. Ce cycle de Doha ne devrait amener qu'à une baisse très faible des protections subies par la France sur ses exportations agricoles et agro-alimentaires.

Echec de Doha, accords régionaux

Les négociations de Doha pourraient échouer, entre autres faute d'un accord sur les questions agricoles. Un tel échec, même s'il devait représenter un ralentissement significatif du multilatéralisme, ne viendrait probablement pas remettre en cause la dynamique de libéralisation, comme le montre les nombreux accords de libre-échange en négociation ou signés récemment. L'échec de Doha se traduirait donc par la poursuite d'accords régionaux. En ce qui concerne la France, les accords susceptibles d'avoir un effet significatif sur ses échanges sont les accords de partenariats économiques avec l'Afrique et les pays méditerranéens, et un accord avec le MERCOSUR. Dans le cadre des accords de partenariats économiques, l'Union Européenne abaisserait rapidement (entre 2008 et 2010) ses barrières agricoles tarifaires et quantitatives. En contrepartie les pays d'Afrique et du Maghreb, abaisseront leurs protections sur les produits manufacturés, baisse qui s'étendra jusqu'en 2020. Dans le cadre de la PAC, les restitutions aux exportations européennes disparaîtront en 2013.

Les accords de partenariat avec l'Afrique Subsaharienne (APE) et la zone méditerranée (accords Euromed) viennent remplacer les anciens dispositifs de la politique commerciale européenne qui visaient à donner sans contre partie des concessions tarifaires à certains partenaires historiques de manière à soutenir leur développement économique. Cependant, ces préférences étaient en violation des principes de l'OMC puisqu'elles ne pouvaient s'inscrire ni dans le GSP (elles excluaient les PVD d'Amérique du Sud et d'Asie) et ni dans l'article XXIV du GATT relatif aux zones de libre échange. Si l'Union Européenne a obtenu par le passé plusieurs dérogations, elle doit désormais, avec ses partenaires, entreprendre une réforme de ces régimes. La solution choisie est alors la formation de zones de libre échange bilatérales conformes à l'article XXIV. Les négociations sont largement abouties et les premières réformes relatives à ces accords devraient débuter avec la fin de la décennie.

L'accord UE-Mercosur est plus incertain. Les négociations sur l'accès au marché ont commencé il y a huit ans et semblent s'être enlisées. En contre partie de l'ouverture de son agriculture aux économies à fort avantages comparatifs dans ce secteur que sont le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay, l'Union Européenne espère l'ouverture des marchés des biens industriels et des services de ces économies. Cependant, l'Argentine reste protectionniste et ne semble que peu enclin à faire des concessions. Qui plus est, la Commission a clairement établi le principe d'un volume total de concessions à accorder dans le domaine agricole entre le cycle de Doha et l'Accord UE-Mercosur. Dans les deux cas, les pays du Mercosur seront les grands gagnants sur le marché agricole européen et la Commission ne veut pas faire porter deux chocs violents à ce secteur : plus de concessions seront accordées au sein du DDA, en particulier en terme de contingents tarifaires, et moins il restera de marge de manœuvre dans l'accord bilatéral. Dans le cadre envisagé ici, il est donc naturel de penser que l'échec de Doha se traduira par des avancées significatives au niveau de l'accord UE-Mercosur.

Tableau 3 : Hypothèses concernant les scénarios de libéralisation

Scénarios		Pays	Agriculture	Produits non-agricoles	Période de transition
Doha	Accord modéré	Pays industrialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des droits consolidés initiaux (DCI) d'après la proposition européenne (formule à bande⁷) : <ul style="list-style-type: none"> • $DCI \leq 30\% \rightarrow$ réduction de 35% • $30\% < DCI \leq 60\% \rightarrow 45\%$ • $60\% < DCI \leq 90\% \rightarrow 50\%$ • $90\% < DCI \rightarrow 60\%$ <p>Les droits ne peuvent dépasser 100%. 8 % de produits sensibles⁸ soumis à une coupe moitié plus faible que celle précédente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression linéaire des subventions aux exportations entre 2008 et 2013 	Droits consolidés réduits par une formule Suisse ⁹ de coefficient 10.	3 ans
	Accord ambitieux		<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des droits consolidés initiaux (DCI) d'après la proposition du G20 (formule à bande) : <ul style="list-style-type: none"> • $DCI \leq 20\% \rightarrow$ réduction de 45% • $20\% < DCI \leq 50\% \rightarrow 55\%$ • $50\% < DCI \leq 75\% \rightarrow 65\%$ • $75\% < DCI \rightarrow 75\%$ <p>Les droits ne peuvent dépasser 100%. 4 % de produits sensibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression linéaire des subventions aux exportations entre 2008 et 2013 		

⁷ Droit final = droit initial x (1- pourcentage de coupe)

⁸ Sélectionnés d'après la méthode présentée dans Jean, Laborde et Martin (2005), voir la liste des produits sensibles pour l'Europe en Annexe.

⁹ Droit final = (droit initial x coefficient)/(droit initial + coefficient)

	Pays en développement	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des droits consolidés initiaux (DCI) d'après la proposition du G20 (formule à bande) : <ul style="list-style-type: none"> • $DCI \leq 30\% \rightarrow$ réduction de 25% • $30\% < DCI \leq 80\% \rightarrow 30\%$ • $80\% < DCI \leq 130\% \rightarrow 35\%$ • $130\% < DCI \rightarrow 40\%$ <p>Les droits ne peuvent dépasser 150%. 8 % de produits sensibles libéralisés à 50%. 10% de produits spéciaux exclus de la libéralisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression linéaire des subventions aux exportations entre 2008 et 2013 	Droits consolidés réduits par une formule Suisse de coefficient 20. 10% des produits à concurrence de 10% du commerce peuvent être déclarés sensibles (demi-libéralisation)	6 ans
	Pays les moins avancés et Economies petites et vulnérables	Aucun engagement	Aucun engagement	
Echec Doha – Accords régionaux de l'UE avec l'Afrique et le MERCOSUR	UE27	Afrique : fin des protections MERCOSUR : fin des protections sauf sur certains produits sensibles ¹⁰ pour lesquels la protection est réduite de 2/3	Afrique : fin des protections MERCOSUR : fin des protections	Afrique : 3 ans avec l'Afrique MERCOSUR : 11 ans
	Afrique	Aucun engagement	Fin des protections	13 ans
	MERCOSUR	Fin des protections sauf sur certains produits sensibles pour lesquels la protection est réduite de 2/3	Fin des protections	11 ans

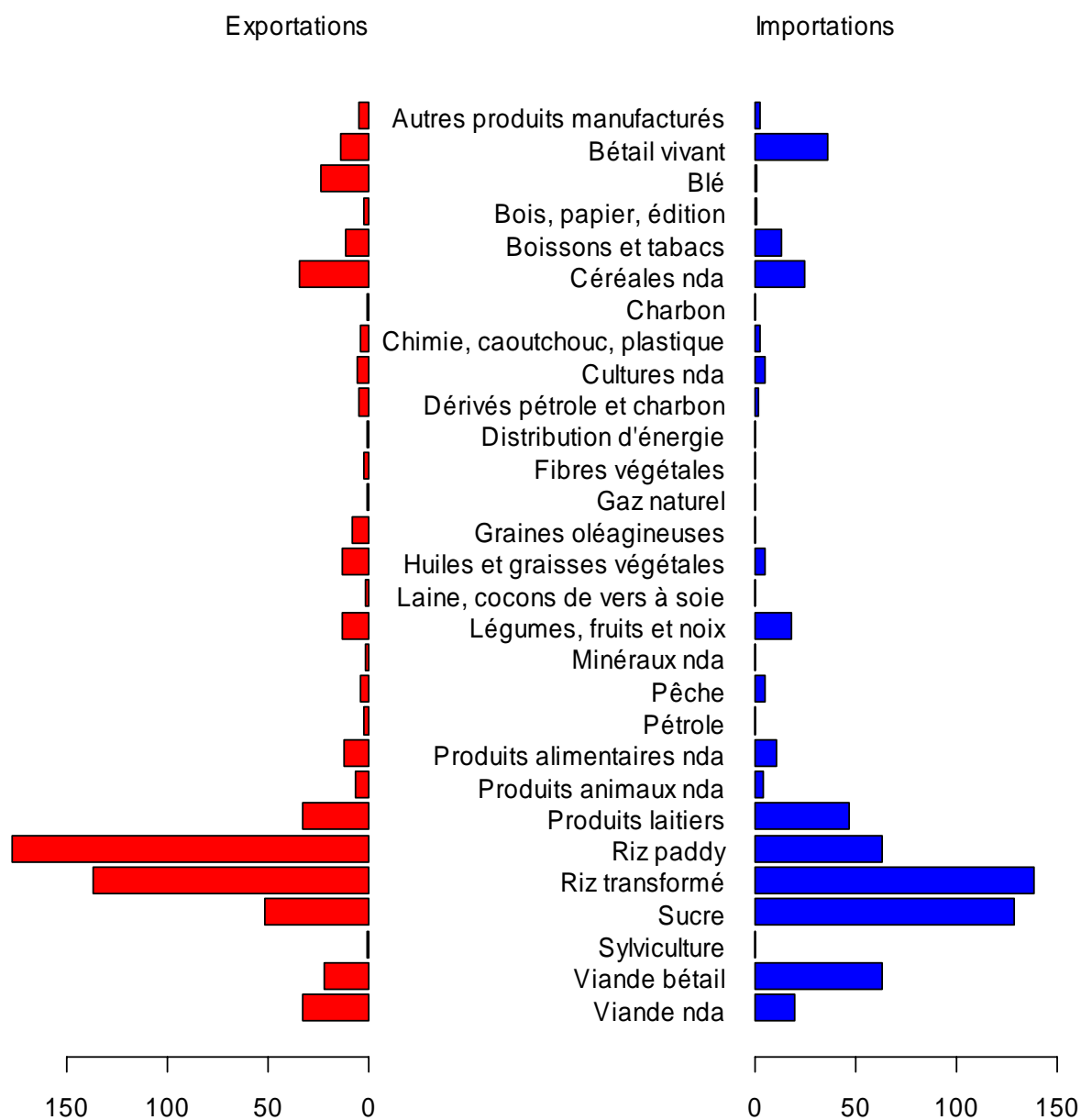
3.2.3. Nouvelle réforme de la PAC – Baisse de 35 %

Nous considérons l'hypothèse que la PAC soit à nouveau réformée avant la fin de la sanctuarisation du budget agricole en 2013. Cette nouvelle réforme de la PAC pourrait impliquer le découplage total des soutiens, une baisse de 35% des aides restantes et la fin du gel des terres. La baisse de 35% porterait sur les paiements directs. MIRAGE ne les représente qu'à travers une subvention à la production, justifiée par l'effet richesse induit par ce type de soutien. Nous diminuons donc cette subvention à la production de 35%¹¹.

¹⁰ Secteurs GTAP : Cattle.sheep.goats.horses, Animal products nec, Meat: cattle.sheep.goats.horse, Meat products nec, Vegetables. fruit. nuts, Sugar cane. sugar beet, Sugar, Dairy products, Wheat, Cereal grains nec, Paddy rice, Processed rice.

¹¹ Le niveau initial de découplage dans le secteur d'élevage du bétail est plus faible que dans les grandes cultures, nous traduisons donc le découplage par une augmentation des paiements directs dans ce secteur, qui seront ensuite réduits par la baisse de 35% du budget.

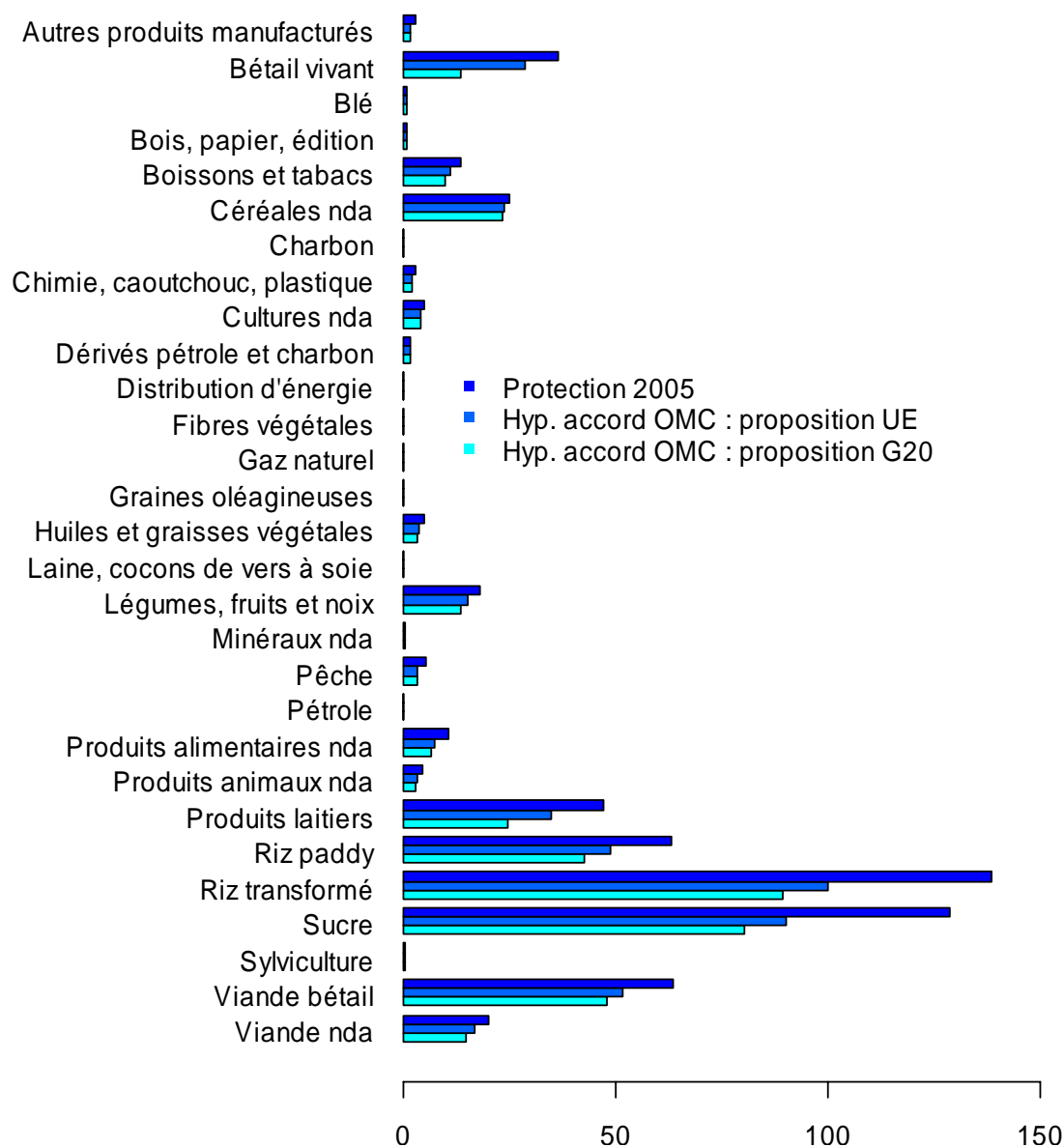
Figure 3 : Protection en 2005 de la France par rapport à ses partenaires non membres de l'UE et de ceux-ci par rapport à la France¹²



Source : MAcMapHS6-v1 et calcul des auteurs.

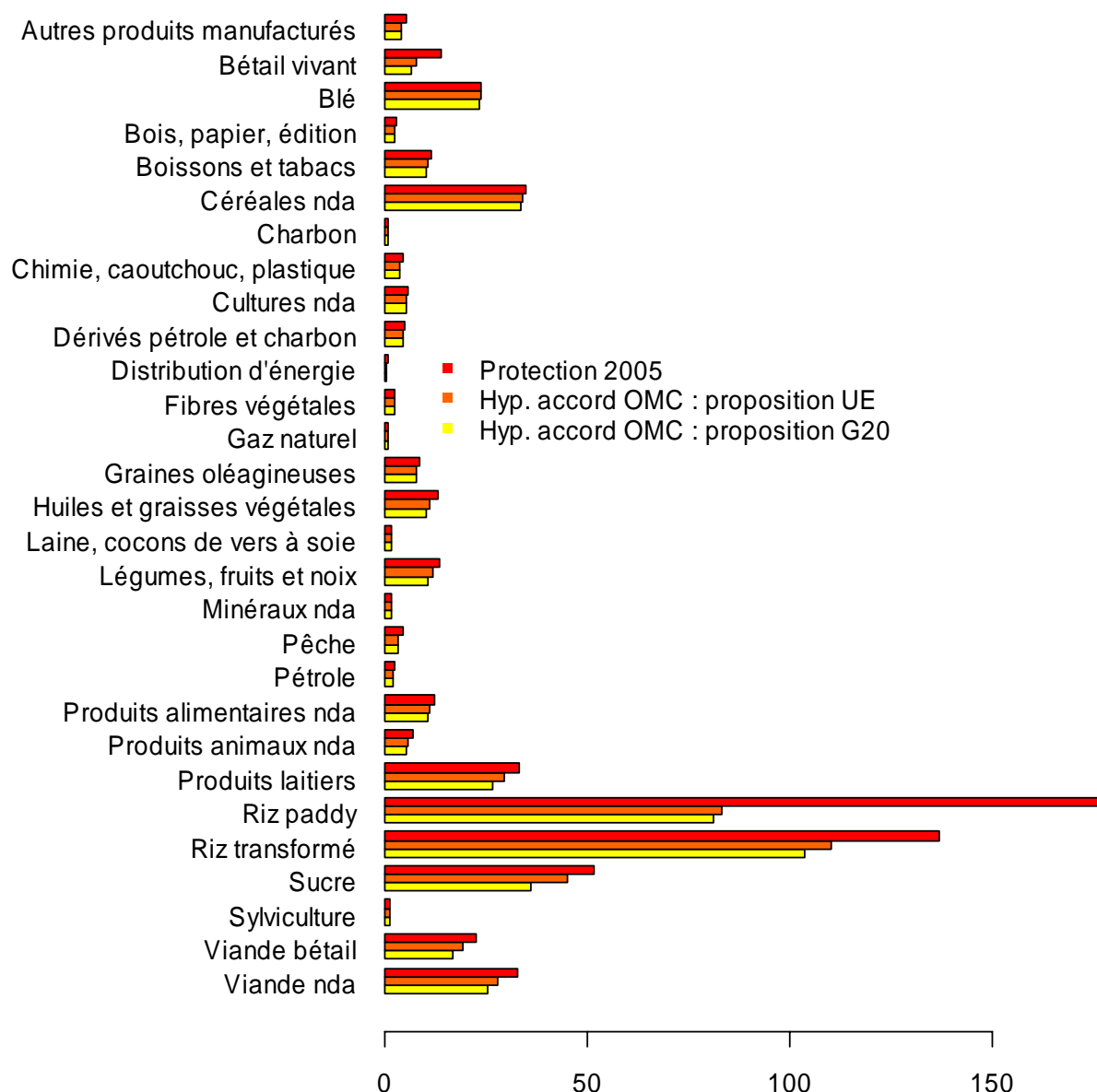
¹² Le terme *nda* dans la désagrégation sectorielle représente « non désigné ailleurs ». Pour plus de détails sur le contenu de ces secteurs voir l'Annexe.

Figure 4 : Protection de la France vis-à-vis de ses partenaires non membres de l'UE



Source : MAcMapHS6-v1 et calcul des auteurs.

Figure 5 : Protection des partenaires de la France non membres de l'UE vis-à-vis de la France



Source : MAcMapHS6-v1 et calcul des auteurs.

4. Conséquences générales d'un accord modéré à Doha – Scénario 0

4.1. Conséquences macroéconomiques mondiales

Un accord multilatéral conduisant à une diminution mondiale des protections douanières permettrait aux économies de se spécialiser dans les secteurs pour lesquels elles disposent d'avantages comparatifs ; les firmes seraient à même de proposer leurs biens et services sur de plus grands marchés, faisant ainsi des économies d'échelle et produisant de manière plus efficace. Cette réorganisation des structures productives entraîne des gains de PIB et de bien-être¹³ dans presque l'ensemble des régions. Les seules exceptions sont l'Afrique, dont la situation particulière est traitée avec plus de détails en sous-section 5.8.1, l'ALENA, dont la diminution des termes de l'échange vient annuler les gains d'efficacité, l'Australie et la Nouvelle Zélande et les pays de la CEI (cf. Tableau 4). La réorganisation de la production sur une base mondiale implique des échanges internationaux

¹³ Alors que le PIB représente la production d'une région, les variations de bien-être économique correspondent au changement dans la consommation à prix constant, c'est donc une mesure plus adéquate que le PIB du résultat général d'une politique pour une population.

accrus ; les exportations et les importations augmentent depuis toutes les régions. L'augmentation est particulièrement forte pour l'Inde, dont la protection était très élevée avant l'accord.

Tableau 4 : Changements de quelques variables macroéconomiques suite à un accord modéré à Doha (variation en % d'écart à la base en 2015)

Région	Bien-être	PIB	Exportations	Importations
AELE et reste de l'Europe	0.37	0.47	1.32	1.71
Afrique	-0.08	0.08	3.26	2.99
ALENA	-0.00	0.05	2.86	2.23
ANSEA	0.29	0.27	1.79	2.07
Australie, Nouvelle Zélande	-0.00	-0.01	4.62	4.48
CEI	-0.02	-0.01	0.13	0.27
Chine, Hong-Kong	0.21	0.14	4.29	5.10
France	0.12	0.17	1.25	1.34
Inde	0.18	0.50	13.69	13.47
Japon, Corée, Taiwan	0.25	0.19	4.18	4.83
MERCOSUR	0.08	0.06	3.54	3.34
Nouveaux membres de l'UE	0.40	0.52	0.24	0.83
Pays producteurs de pétrole	0.10	0.09	0.99	1.08
Reste du monde	0.02	-0.02	4.68	3.00
UE14	0.19	0.23	1.53	1.62

4.2. Conséquences pour les secteurs agricoles et agro-alimentaires

La conclusion du cycle de Doha repose, en partie, sur la baisse des protections et des soutiens agricoles auxquels seraient prêts à souscrire l'Union Européenne et les Etats-Unis. La baisse de la protection en Europe et la fin des subventions aux exportations se traduit par une diminution de la production et des exportations agricoles. La production diminue de près de 4% dans le blé et les autres céréales du fait de la fin des restitutions aux exportations (nous discutons un peu après les incertitudes existantes sur cet effet du fait de l'absence de modélisation des prix d'intervention et d'une année de base en 2001). La production de Sucre diminue de 3%, mais c'est surtout les exportations qui varient le plus avec une baisse de 17% suite à la fin des subventions aux exportations. La libéralisation a aussi des effets très importants sur les secteurs du riz (paddy et transformé), qui, bien qu'ils ne soient pas un secteur important de l'agriculture française, bénéficient d'une protection particulièrement élevée (cf. Figure 4, cette protection est en fait le pendant du très fort soutien aux producteurs de riz américains). La baisse de la protection douanière sur les produits laitiers (qui correspond en fait à une baisse du prix d'intervention) amène à une diminution du prix à la production, mais la fin des restitutions entraîne une augmentation du prix mondial. L'ensemble se compensant, la consommation reste constante.

La baisse des protections douanières et des restitutions aux exportations entraînent une diminution de tous les prix producteurs agricoles et agro-alimentaire en France. Il se passe le contraire sur les marchés mondiaux dont les prix étaient maintenus bas par l'offre européenne et de l'AELE excédentaire due aux restitutions aux exportations.

L'utilisation de 2001 comme année de base peut nous amener à des résultats difficiles à interpréter dans la conjoncture actuelle. Depuis 2003, l'UE est importatrice net de viande bovine. L'épidémie d'ESB a entraîné une forte chute de la production bovine européenne, qui a été compensée par des importations en provenance d'Amérique Latine. Ce fait, qui n'était pas présent dans les données en 2001 et que nous ne retrouvons pas dans la base de données, entraîne une surestimation de l'effet de Doha sur le secteur viande de bétail, dont les exportations disparaissent suite à un accord, alors qu'elles n'existent déjà plus.

Tableau 5 : Effets en France sur la production, l'exportation, les prix à la production et les prix mondiaux de produits agricoles d'un accord modéré à Doha (variation en % d'écart à la baseline en 2015)¹⁴

Secteur	Production	Exportation	Prix à la production	Prix mondial
1 Agriculture	-1.70	-3.31	-0.66	0.07
2 IAA	-1.69	-5.96	-0.20	0.85
3 Autres industries	0.07	0.82	-0.07	0.02
4 Services	0.15	8.18	-0.01	-2.67
Bétail vivant	-4.78	-7.17	-1.11	-0.18
Blé	-3.72	-4.87	-1.18	0.18
Céréales nda	-3.49	-5.21	-1.19	0.63
Cultures nda	0.12	1.45	-0.55	-0.11
Fibres végétales	2.97	2.99	-0.18	0.09
Graines oléagineuses	0.58	1.32	-0.51	-0.05
Laine, cocons de vers à soie	2.01	2.13	-0.16	0.13
Lait frais	-1.76		-0.62	1.11
Légumes, fruits et noix	-0.75	-2.31	-0.50	0.24
Produits animaux nda	-1.33	-1.18	-0.43	0.01
Riz paddy	-4.45	11.61	-0.95	-1.71
Sucre	-3.33	-17.15	-0.32	0.58
Boissons et tabacs	-0.06	-0.13	-0.15	0.18
Huiles et graisses végétales	-0.85	0.23	-0.07	0.14
Produits alimentaires nda	-0.97	-3.57	-0.11	0.43
Produits laitiers	-2.36	-12.27	-0.20	2.61
Riz transformé	-13.63	-32.81	-0.54	0.22
Viande bétail	-5.88	-40.38	-0.64	2.75
Viande nda	-1.69	-8.49	-0.23	0.99

Nous travaillons avec un modèle qui ne représente pas les prix d'intervention. Ce qui implique que, même lorsque le prix mondial est supérieur au prix d'intervention, l'Union Européenne continue à subventionner ses exportations. Ce manque de représentation explicite des prix d'intervention, nous amène à surestimer l'impact des engagements européens à supprimer les restitutions aux exportations. En effet, les prix agricoles mondiaux sont actuellement suffisamment élevés pour permettre des exportations européennes non ou faiblement subventionnées. Si cette situation devait continuer les 10 prochaines années, une baisse des engagements européens sur les restitutions serait sans effet sur le marché mondial. L'adéquation du modèle avec les effets à attendre dépend donc fortement de la conjoncture future. En cas de baisse des prix agricoles, les restitutions européennes seraient à nouveau utilisées et le modèle serait à même de prédire correctement leur effet. En revanche, en cas de maintien des prix mondiaux à un cours élevé, nous surestimerions fortement l'effet de la fin des restitutions aux exportations.

5. Impacts des scénarios Prospective Agriculture 2013

Nous avons présenté les effets d'une libéralisation multilatérale basée sur la proposition européenne. De nombreuses incertitudes persistent pourtant sur la réussite des négociations de Doha, mais aussi sur d'autres paramètres potentiellement important pour l'avenir de l'agriculture, comme la croissance, les contraintes liées aux émissions de gaz à effet de serre ou l'avenir de la PAC. Nous explorons donc dans cette section les effets de ces différentes incertitudes sur le secteur agricole français.

5.1. Effets de la croissance sur un accord multilatéral

L'effet de la croissance se mesure deux manières différentes dans MIRAGE. Il y a l'effet sur la baseline de différentes hypothèses de croissance. On peut alors regarder comment évolue les prix et la production en fonction de ces hypothèses, c'est ce qui est par exemple représenté sur la Figure 6. MIRAGE est plutôt utilisé en comparatif, on regarde alors l'effet d'un changement de politique par rapport à une situation de référence. La situation de référence variant ici avec la croissance. On constate alors que les effets d'un accord multilatéral sont

¹⁴ La plupart des tableaux présentant des résultats sectoriels sont scindés en trois parties. La première présente les résultats pour 4 agrégats, la deuxième concerne les secteurs agricoles et la troisième les secteurs agro-alimentaires. Seul le secteur sucre n'obéit par parfaitement à cette distinction, car il incorpore à la fois la production primaire (canne et betterave) et le secteur de raffinage.

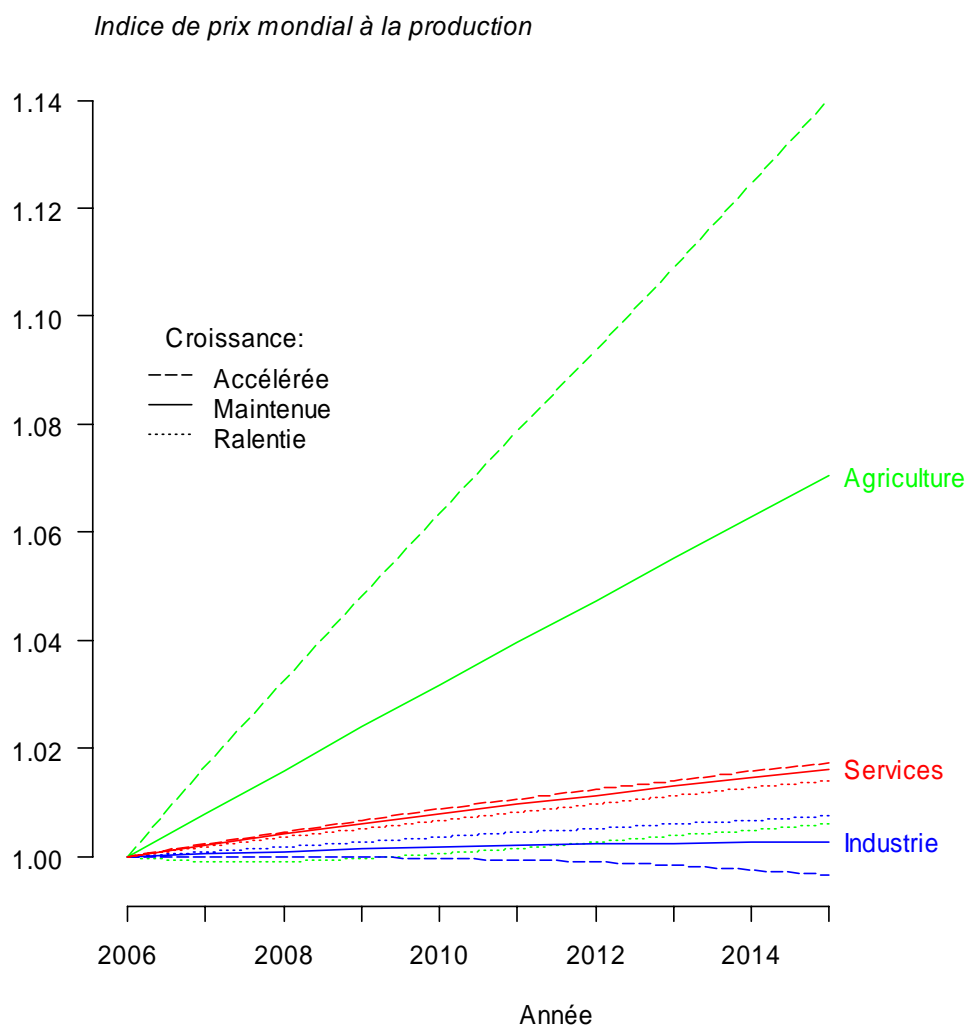
presque insensibles aux hypothèses de croissance (Tableau 6). Afin de comprendre la raison de ce comportement contraire à l'intuition première, nous devons bien expliquer quelles sont les conséquences d'un accord multilatéral. La diminution des droits de douane amène chaque pays à augmenter sa production dans les secteurs pour lesquels sa productivité est comparativement plus élevée que celle des autres pays. Ainsi, en France, la production diminue dans l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire mais augmente dans l'industrie et les services. Les déterminants de cette spécialisation ne sont pas affectés par la croissance, d'autant plus que les variations de croissance sont relativement homogène (tous les pays expérimentent en même temps une croissance accélérée ou une croissance faible). Certains secteurs peuvent présenter des variations importantes selon les hypothèses de croissance, mais ces effets sont rares, car le modèle à une structure très homothétique (ce qui signifie que lorsque le monde augmente de taille, sous l'effet de la croissance, les structures de production ou de consommation se déforment peu).

Tableau 6 : Effet d'un accord modéré à Doha selon différentes hypothèses de croissance

Secteur	Croissance ralentie	Croissance continuée	Croissance accélérée
1 Agriculture	-1.64	-1.70	-1.79
2 IAA	-1.55	-1.69	-1.88
3 Autres industries	0.05	0.07	0.09
4 Services	0.14	0.15	0.16
Bétail vivant	-4.74	-4.78	-4.85
Blé	-3.50	-3.72	-3.88
Céréales nda	-3.20	-3.49	-3.82
Cultures nda	0.08	0.12	0.17
Fibres végétales	2.48	2.97	3.42
Graines oléagineuses	0.49	0.58	0.70
Laine, cocons de vers à soie	1.91	2.01	2.19
Lait frais	-1.64	-1.76	-1.88
Légumes, fruits et noix	-0.73	-0.75	-0.79
Produits animaux nda	-1.02	-1.33	-1.74
Riz paddy	-10.66	-4.45	1.56
Sucre	-3.28	-3.33	-3.48
Boissons et tabacs	-0.07	-0.06	-0.04
Huiles et graisses végétales	-0.85	-0.85	-0.85
Produits alimentaires nda	-0.92	-0.97	-1.03
Produits laitiers	-2.15	-2.36	-2.61
Riz transformé	-14.35	-13.63	-13.02
Viande bétail	-5.83	-5.88	-5.98
Viande nda	-1.27	-1.69	-2.25

Cependant, la croissance en elle-même a des effets importants sur les secteurs agricoles. La terre étant un facteur dont le stock global est presque fixe à court terme, lorsque la demande pour des produits agricoles augmente, la rémunération de la terre augmentera fortement puisque son volume pourra moins le faire. Cela a des répercussions sur toutes les productions agricoles, dont les prix augmentent fortement en cas de croissance accélérée (voir Figure 6). Cela signifie que, même si les effets relatifs d'une libéralisation sont les mêmes quelles que soient les hypothèses de croissance, une libéralisation prend place dans un monde qui aura été plus favorable au revenu agricole si la croissance était élevée.

Figure 6 : Effet de la croissance sur les prix mondiaux



5.2. Quels résultats des négociations à l'OMC ?

Les négociations du cycle de Doha ne sont pas achevées, ce qui nous laisse dans l'ignorance du degré de coupe qui sera réalisé. Les acquis des négociations nous donnent des indications relativement fiables concernant les formules utilisées et quelques principes, comme celui des produits sensibles. Cependant, l'intensité de ces différentes mesures n'est pas encore arrêtée. C'est pourquoi, nous simulons 3 situations possibles de sortie de l'OMC : un accord modéré d'après la proposition européenne, un accord plus ambitieux d'après la proposition du G20 et un échec à l'OMC.

Entre la proposition du G20 et la proposition européenne, l'effet sur la production est surtout une accentuation des baisses de production agricole, due à une protection douanière qui diminue plus. Il faut noter que la proposition du G20 demande plus d'efforts aux pays développés que la proposition européenne mais a le même degré d'ambition (profondeur de coupes) pour les pays en développement. L'effet est surtout marqué dans le cas du riz paddy, car le riz paddy n'est pas un produit sensible dans le cas de la proposition du G20 (seulement 4 % de produits sensibles contre 8 % pour la proposition européenne). Les accords régionaux se traduisent par une baisse plus importante de la production agricole et agro-alimentaire qu'un accord à l'OMC ; l'agriculture française est directement en concurrence sur le marché domestique avec les importations du MERCOSUR et d'Afrique, mais c'est surtout la baisse de ses exportations vers ses partenaires européens qui entraîne la baisse de production. Les effets sectoriels sont aussi quelque peu différents, avec, par exemple, une forte baisse de la production de sucre puisque dans les deux cas, l'UE s'ouvre à des zones ayant un fort potentiel dans ce secteur. Les prix au producteur en France sont tous à la baisse du fait de la mise en compétition avec des producteurs à plus bas coûts de production.

Tableau 7 : Effets en France sur la production, les prix à la production et les prix mondiaux de produits agricoles de différents accords internationaux (variation en % d'écart à la baseline en 2015)

Secteur	Production			Prix à la production			Prix mondial		
	UE	G20	AR	UE	G20	AR	UE	G20	AR
1 Agriculture	-1.70	-1.98	-3.44	-0.66	-0.76	-0.90	0.07	0.05	-0.04
2 IAA	-1.69	-1.82	-2.14	-0.20	-0.25	-0.12	0.85	0.83	0.71
3 Autres industries	0.07	0.10	0.78	-0.07	-0.07	0.19	0.02	0.02	0.02
4 Services	0.15	0.15	0.01	-0.01	-0.01	0.26	-2.67	-2.67	0.04
Bétail vivant	-4.78	-6.41	-5.05	-1.11	-1.41	-1.35	-0.18	-0.21	-0.50
Blé	-3.72	-3.59	-4.03	-1.18	-1.24	-1.35	0.18	0.20	0.10
Céréales nda	-3.49	-3.45	-4.40	-1.19	-1.26	-1.49	0.63	0.66	0.61
Cultures nda	0.12	0.11	-0.16	-0.55	-0.63	-0.70	-0.11	-0.14	-0.19
Fibres végétales	2.97	3.17	0.98	-0.18	-0.22	-0.41	0.09	0.11	-0.12
Graines oléagineuses	0.58	0.66	0.63	-0.51	-0.57	-0.63	-0.05	-0.02	-0.07
Laine, cocons de vers à soie	2.01	2.23	1.84	-0.16	-0.16	-0.31	0.13	0.20	-0.10
Lait frais	-1.76	-1.97	-1.97	-0.62	-0.71	-0.75			
Légumes, fruits et noix	-0.75	-0.66	-2.41	-0.50	-0.56	-0.74	0.24	0.25	-0.07
Produits animaux nda	-1.33	-1.19	-2.08	-0.43	-0.49	-0.53	0.01	-0.04	-0.07
Riz paddy	-4.45	-10.36	-11.93	-0.95	-1.72	-1.94	-1.71	-2.40	-0.02
Sucre	-3.33	-4.65	-19.44	-0.32	-0.41	-1.45	0.58	0.63	0.12
Boissons et tabacs	-0.06	0.06	-0.43	-0.15	-0.17	-0.05	0.18	0.16	0.12
Huiles et graisses végétales	-0.85	-1.11	-0.98	-0.07	-0.09	0.16	0.14	0.14	-0.09
Produits alimentaires nda	-0.97	-1.03	-1.34	-0.11	-0.14	-0.02	0.43	0.39	0.30
Produits laitiers	-2.36	-2.49	-2.82	-0.20	-0.23	-0.09	2.61	2.65	2.01
Riz transformé	-13.63	-17.43	-3.35	-0.54	-0.86	-0.50	0.22	0.04	0.50
Viande bétail	-5.88	-7.08	-6.18	-0.64	-0.88	-0.77	2.75	2.73	2.77
Viande nda	-1.69	-1.53	-2.70	-0.23	-0.27	-0.15	0.99	1.01	0.98

Notes : les colonnes UE, G20 et AR correspondent respectivement à un accord à Doha suivant la proposition européenne ou la proposition du G20, et un échec à Doha qui s'accompagnerait d'accords régionaux (description détaillée en section 3.2.2)

Les différences entre les effets sectoriels d'un accord et d'un échec à Doha sont importantes dans quelques secteurs, mais les accords régionaux amènent les mêmes tendances qu'une libéralisation multilatérale du point de vue de l'agriculture française. Pour l'économie et les producteurs dans le reste du monde, ce n'est absolument pas le cas (pour les effets sur la production agricole dans le reste du monde voir la section 5.8). Ainsi, le bien-être économique diminue dans presque toutes les régions du monde à l'exception de l'Union Européenne en cas d'accords régionaux. En effet, en créant un partenariat privilégié avec le continent Africain et le MERCOSUR, l'UE va être amenée à se passer des importations en provenance des autres régions, ce qui nuit à leurs économies. Même l'Afrique et le MERCOSUR, qui concluent pourtant ces accords avec l'UE, voient leur bien-être diminué¹⁵, ils subissent de plein fouet les effets négatifs de détournement de trafics et des pertes de termes de l'échange associés. Les accords régionaux ne leur profitent pas immédiatement, mais ils risquent aussi de les entraîner dans une spécialisation agricole excessive susceptible d'être remise en cause lors de négociations multilatérales futures. De plus, l'agriculture ne présentant pas de rendements d'échelle dans le modèle, la spécialisation à long terme dans ce secteur peut se révéler appauvrissants contrairement à l'industrie ou les services.

Tableau 8 : Effets sur le bien-être économique des négociations de Doha

Région	UE	G20	AR
1 UE27	0.19	0.22	0.26
2 Reste des pays du Nord	0.07	0.09	-0.01
3 Sud	0.12	0.11	-0.18
AELE et reste de l'Europe	0.37	0.87	-0.25
Afrique	-0.08	-0.10	-0.96
ALENA	-0.00	0.00	-0.00
ANSEA	0.29	0.32	-0.06
Australie, Nouvelle Zélande	-0.00	-0.02	0.01
CEI	-0.02	-0.02	-0.14
Chine, Hong-Kong	0.21	0.21	-0.03
France	0.12	0.13	0.16
Inde	0.18	0.17	-0.01
Japon, Corée, Taiwan	0.25	0.30	-0.02
MERCOSUR	0.08	0.07	-0.22
Nouveaux membres de l'UE	0.40	0.50	0.79
Pays producteurs de pétrole	0.10	0.10	-0.10
Reste du monde	0.02	-0.08	-0.05
UE14	0.19	0.21	0.23

5.3. Accord environnemental

L'effet attendu d'un accord environnemental sur le commerce international est ambiguë. En effet, on attendrait d'une taxation des émissions de gaz à effet de serre une augmentation du coût des transports de marchandises très émetteurs de CO₂¹⁶. D'un autre côté, l'existence de différences internationales de coûts d'abattement implique l'existence de gains à l'échange liés à ces différences. Un pays aura intérêt à se spécialiser dans les productions pour lesquelles il émet relativement aux autres pays moins de dioxyde de carbone. Les résultats obtenus par notre modélisation montrent que l'effet coût du transport prédomine. Les coûts mondiaux du transport augmentent de 4 % en 2015, ce qui entraîne une baisse de 1.5 % du transport de marchandise, mais une baisse plus mesurée du commerce international de 0.7 % (pour une même quantité de transport le commerce international peut augmenter en se faisant sur de plus courte distance ou en transportant moins de biens pondéreux).

Les effets sectoriels dépendent de l'intensité énergétique des différents secteurs. L'effet maximum, pour les productions agricoles, est de -1.5 % (si on exclue le secteur Laine et cocons de vers à soie, dont la production est marginale). Les plus touchés sont les secteurs blé, sucre, fruits et légumes et fibres végétales. Au niveau international, on observe que les pays de la CEI augmentent leurs exportations de blé de 8 %, tandis que l'Australie et la Nouvelle-Zélande augmentent leurs exportations de sucre de 10 %, ce qui traduit la possibilité

¹⁵ Le cas de l'Afrique et de ses pertes dans tous les scénarios est étudié plus en détail en section 5.8.1.

¹⁶ Toutefois, pour le moment les émissions dues au transport international, maritime ou aérien, sont exemptées d'engagement dans le cadre du protocole de Kyoto.

évoquée dans le paragraphe précédent d'une plus grande spécialisation due aux différences de coûts d'abattement.

Tableau 9 : Effets sectoriels d'un accord environnemental sur la production agricole et agro-alimentaire française (% en 2015)

Bétail vivant	-0.71
Blé	-1.35
Boissons et tabacs	-0.02
Céréales nda	0.02
Cultures nda	0.44
Fibres végétales	-1.24
Graines oléagineuses	-0.07
Huiles et graisses végétales	0.01
Laine, cocons de vers à soie	-5.57
Lait frais	-0.60
Légumes, fruits et noix	-1.26
Produits alimentaires nda	-0.02
Produits animaux nda	-0.91
Produits laitiers	-0.06
Riz paddy	0.44
Riz transformé	-0.01
Sucre	-1.47
Viande bétail	-0.40
Viande nda	-0.70

L'augmentation des coûts de transport devrait conduire à un plus grand auto-approvisionnement des pays. C'est en partie vrai, mais les prix de l'énergie n'augmentant pas de manière uniforme dans le monde, du fait des différences de niveau d'engagement et de coûts d'abattement, les nouveaux prix relatifs qui s'établissent crée de nouvelles opportunités de commerce, toutefois moins importantes que l'augmentation des coûts de transport.

L'effet d'une libéralisation dans un monde avec accord environnemental ne se distingue pas de notre scénario 0, de même que pour les hypothèses de croissance.

5.4. Effets d'une nouvelle réforme de la PAC

Considérons maintenant l'effet d'une nouvelle réforme de la PAC. Le Tableau 10 présente les résultats de simulations de libéralisation dans le cadre d'un accord modéré à l'OMC et d'une nouvelle réforme de la PAC. Il présente deux baselines différentes : avec croissance accélérée et avec accord environnemental. Les colonnes *Sans nv PAC* correspondent à une libéralisation d'après la formule européenne et les colonnes *Avec nv PAC* à une libéralisation accompagnée d'une nouvelle réforme de la PAC. En comparant les colonnes deux à deux, on peut ainsi lire l'effet d'une nouvelle réforme de la PAC. Le secteur agricole est plus touché par une nouvelle réforme de la PAC que par un accord à Doha ; la production agricole décroît, dans ce cas, de près de 3 % supplémentaire. Les produits de transformation sont moins affectés, car ils ne sont qu'indirectement concernés par les aides PAC. Leur production diminue toutefois, car elle est liée à la production de produits bruts. De plus, la fin des subventions entraînent une augmentation des prix des produits agricoles qui vient peser sur l'industrie en aval (Tableau 11).

Tableau 10 : Effet d'une nouvelle réforme de la PAC sur la production française

Secteur	Croissance accélérée		Accord environnemental	
	Sans nv PAC	Avec nv PAC	Sans nv PAC	Avec nv PAC
1 Agriculture	-1.79	-4.63	-1.66	-4.38
2 IAA	-1.88	-2.37	-1.62	-2.04
3 Autres industries	0.09	0.29	0.08	0.25
4 Services	0.16	0.31	0.14	0.28
Bétail vivant	-4.85	-7.65	-4.66	-7.02
Blé	-3.88	-12.55	-3.62	-12.85
Céréales nda	-3.82	-8.55	-3.43	-8.32
Cultures nda	0.17	-0.09	0.11	-0.15
Fibres végétales	3.42	-27.63	2.96	-28.84
Graines oléagineuses	0.70	-2.83	0.55	-3.41
Laine, cocons de vers à soie	2.19	6.33	1.98	5.66
Lait frais	-1.88	-5.43	-1.65	-4.87
Légumes, fruits et noix	-0.79	-2.82	-0.75	-2.79
Produits animaux nda	-1.74	-3.47	-1.25	-2.89
Riz paddy	1.56	-8.63	-4.74	-15.83
Sucre	-3.48	-6.33	-3.31	-6.18
Boissons et tabacs	-0.04	-0.16	-0.05	-0.18
Huiles et graisses végétales	-0.85	-0.39	-0.83	-0.39
Produits alimentaires nda	-1.03	-1.05	-0.94	-0.94
Produits laitiers	-2.61	-3.67	-2.20	-3.10
Riz transformé	-13.02	-13.07	-13.56	-13.60
Viande bétail	-5.98	-7.44	-5.72	-6.95
Viande nda	-2.25	-3.13	-1.59	-2.39

Tableau 11 : Effet d'une nouvelle réforme de la PAC sur les prix à la production en France

Secteur	Croissance		Accord	
	Sans nv PAC	Avec nv PAC	Sans nv PAC	Avec nv PAC
	PAC	PAC	PAC	PAC
1 Agriculture	-0.73	0.84	-0.63	0.95
2 IAA	-0.24	0.29	-0.19	0.31
3 Autres industries	-0.09	-0.15	-0.07	-0.12
4 Services	-0.04	-0.14	-0.02	-0.11

5.5. Effets sectoriels

Considérons maintenant le détail des effets sectoriels des différents scénarios. Tous les tableaux qui suivent présentent les résultats pour la France en écart (%) à une baseline à l'horizon 2015.

5.5.1. Secteurs agricoles

Il n'y a pas de restitutions aux exportations pour le bétail vivant, donc un accord à l'OMC ne va venir modifier que la protection à la frontière. La plus grande ouverture des marchés internationaux entraîne une baisse du prix mondial. Le prix intérieur diminue encore plus avec la diminution des droits de douane. Cela entraîne une augmentation de la consommation et une baisse de la production. Nos exportations, qui se font à 87 % avec nos partenaires européens, deviennent moins compétitives après la baisse des droits aux frontières de l'UE. Les accords régionaux ont peu d'effet sur ce marché, qui est essentiellement communautaire. En revanche, une nouvelle réforme de la PAC viendrait accentuer la baisse de la production et des exportations. La consommation diminuerait aussi du fait de l'augmentation des coûts suite à la fin des subventions couplés.

Tableau 12 : Marché du bétail vivant

	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
Production	-4.78	-4.74	-5.01	-7.02	-7.21	-7.65
Importation	-1.40	-1.47	-3.17	2.70	0.88	3.24
Consommation	0.59	0.57	0.81	-0.36	-0.13	-0.47
Exportation	-7.17	-7.34	-9.24	-12.40	-14.09	-13.21
Prix producteur	-1.11	-1.08	-1.32	1.02	0.79	1.26
Prix mondial	-0.18	-0.18	-0.52	0.36	0.02	0.36

Les marchés du blé et des autres céréales sont surtout sensibles à l'hypothèse d'une nouvelle réforme de la PAC. En effet, la combinaison du découplage total et d'une baisse des aides directes amènent à une baisse de près de 13 % de la production de blé, au lieu de 3 – 4 % lors d'une simple libéralisation. C'est surtout le marché à l'exportation qui est affecté, il baisse de près de 16 %, alors que la consommation domestique n'est que très peu affectée. La diminution des exportations française et européennes, du fait de la fin des subventions couplées, a un impact sur le marché mondial, dont le prix augmente de 1 %, alors qu'une simple libéralisation n'avait qu'un effet négligeable sur le prix mondial. Le marché des autres céréales présente le même type de variations que le marché du blé. L'impact d'une libéralisation est un peu plus fort sur les exportations que pour le blé, car les restitutions aux exportations y étaient plus élevées (cf. Figure 2). Une nouvelle réforme de la PAC a, en revanche, un impact plus limité sur les exportations des autres céréales, probablement dû au fait qu'elles dépendent un peu moins des exportations que le blé.

Tableau 13 : Marché du blé

	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
Production	-3.72	-3.50	-3.84	-12.85	-13.20	-12.55
Importations	-3.01	-2.77	-1.90	-0.41	0.57	-1.76
Consommation	0.59	0.53	0.77	-0.76	-0.52	-0.55
Exportation	-4.87	-4.66	-4.97	-16.44	-16.76	-15.78
Prix producteur	-1.18	-1.06	-1.23	-0.70	-0.87	-1.22
Prix mondial	0.18	0.17	0.09	0.95	0.86	0.86

Tableau 14 : Marché des autres céréales

	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
Production	-3.49	-3.20	-4.12	-8.32	-9.24	-8.55
Importations	-2.26	-1.99	1.02	0.10	3.28	-0.65
Consommation	0.58	0.52	0.89	-1.05	-0.69	-0.88
Exportation	-5.21	-4.82	-6.04	-10.78	-11.99	-11.02
Prix producteur	-1.19	-1.05	-1.36	0.14	-0.15	-0.32
Prix mondial	0.63	0.64	0.62	1.28	1.26	1.21

Les autres cultures sont assez peu affectées dans les différents scénarios simulés.

Tableau 15 : Marché des autres cultures

	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
Production	0.12	0.08	-0.20	-0.15	-0.43	-0.09
Importation	-0.44	-0.41	1.28	-1.98	-0.25	-2.20
Consommation	0.31	0.29	0.54	-0.01	0.24	0.02
Exportation	1.45	1.21	0.67	1.11	0.62	1.27
Prix producteur	-0.55	-0.49	-0.65	0.17	0.01	0.06
Prix mondial	-0.11	-0.08	-0.17	0.56	0.49	0.49

La suppression des subventions aux exportations encore existantes sur les légumes, fruits et noix entraînerait une diminution des exportations de 2 %. La production est surtout affectée par la perspective d'accords régionaux qui entraîneraient l'arrivée massive de produits en provenance du Maghreb et d'Afrique (leurs exportations vers la France augmenteraient de 24 %). La production française diminuerait alors de 2,5 %. Une nouvelle réforme de la PAC amènerait à une chute comparable de la production, mais une augmentation moindre des importations.

Tableau 16 : Marché des légumes, fruits et noix

	0	la	lb	IIa	IIb	III
Production	-0.75	-0.73	-2.48	-2.79	-4.47	-2.82
Importation	0.10	0.16	4.23	1.25	5.34	1.15
Consommation	0.30	0.29	0.97	0.10	0.78	0.13
Exportation	-2.31	-2.27	-3.05	-5.23	-5.98	-5.21
Prix producteur	-0.50	-0.44	-0.70	-0.14	-0.39	-0.27
Prix mondial	0.24	0.23	-0.09	0.37	0.06	0.35

Les autres produits animaux (porcs et poulets vivants, œufs) présentent des droits de douane très faibles. Leur baisse entraîne une faible diminution des prix à la production, ce qui se traduit par une augmentation faible de la consommation, et une diminution de la production, aussi impactée par la fin des subventions aux exportations. Le découplage total diminuerait plus encore la production, mais aussi la consommation, du fait de l'augmentation du prix producteur.

Tableau 17 : Marché des autres produits animaux

	0	la	lb	IIa	IIb	III
Production	-1.33	-1.02	-1.73	-2.89	-3.60	-3.47
Importation	-1.17	-0.75	-1.63	-0.13	-0.98	-0.85
Consommation	0.27	0.24	0.44	-0.50	-0.31	-0.47
Exportation	-1.18	-1.12	-1.91	-4.32	-5.09	-4.52
Prix producteur	-0.43	-0.36	-0.48	1.60	1.48	1.49
Prix mondial	0.01	0.04	-0.08	0.48	0.39	0.42

Le marché du sucre est surtout sensible à la réussite de Doha. En effet, le scénario d'accords régionaux amène à la fin des protections pour les exportations africaines de sucre et à une baisse significative de celles pour les exportations depuis le MERCOSUR. Cela se traduit par une baisse de 20 % de la production en cas d'échec à Doha et d'accord régionaux et une multiplication par 10 des exportations africaines¹⁷, alors que l'ensemble des importations de la France doublent (leur niveau était relativement faible). La baisse du prix intérieur amène à une augmentation de la consommation de 2 - 3 %, il s'agit surtout d'une substitution des importations à la production domestique.

Une nouvelle réforme de la PAC influence aussi significativement les résultats. Une libéralisation simple réduit de 3 % la production de sucre, la nouvelle réforme de la PAC implique un doublement de cet effet : la production baisse alors de 6 %. La diminution des subventions amène à une augmentation du prix intérieur et donc à une diminution de la consommation.

Tableau 18 : Marché du sucre

	0	la	lb	IIa	IIb	III
Production	-3.33	-3.28	-19.86	-6.18	-23.02	-6.33
Importations	7.72	8.52	186.33	11.29	202.09	9.85
Consommation	0.37	0.38	2.98	-0.91	1.82	-0.93
Exportation	-17.15	-16.89	-54.97	-22.51	-58.42	-23.11
Prix producteur	-0.32	-0.31	-1.71	0.10	-1.33	0.04
Prix mondial	0.58	0.58	0.09	1.00	0.44	0.99

5.5.2. Secteurs agro-alimentaires

Les secteurs des boissons et du tabac bénéficiaient de relativement peu de protections par rapport à l'ensemble des secteurs agricoles et agro-alimentaires, les effets des différents scénarios sont donc très limités sur ces secteurs. La baisse - faible - des droits de douane et des subventions aux exportations entraîne une faible hausse des importations et une diminution mesurée des exportations.

¹⁷ Ce pose la question de savoir si les pays africains seront en mesure de répondre effectivement à cette demande. En effet, si le potentiel agronomiques est présent, le cadre institutionnel de ces pays limitent grandement leur capacité d'accroissement de l'offre.

Tableau 19 : Marché des boissons et du tabac

	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
Production	-0.06	-0.07	-0.44	-0.18	-0.55	-0.16
Importations	0.21	0.23	0.83	0.36	0.98	0.33
Consommation	0.14	0.13	0.20	0.14	0.20	0.15
Exportation	-0.13	-0.16	-1.22	-0.41	-1.48	-0.36
Prix producteur	-0.15	-0.12	-0.04	0.03	0.11	-0.02
Prix mondial	0.18	0.19	0.11	0.27	0.19	0.24

Le secteur des autres produits alimentaires est le principal secteur de l'agro-alimentaire français (une taille double des secteurs boissons et tabacs ou produits laitiers). La conjugaison de la baisse des faibles subventions aux exportations et de la baisse des droits de douane, faibles aussi, entraîne une augmentation des importations et une diminution des exportations. Les conséquences sur les prix et la consommation sont nulles. Et ces effets ne sont pas affectés par les accords régionaux ou une nouvelle réforme de la PAC.

Tableau 20 : Marché des autres produits alimentaires

	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
Production	-0.97	-0.92	-1.28	-0.94	-1.31	-1.05
Importation	0.84	0.88	2.15	0.30	1.61	0.20
Consommation	0.08	0.08	0.21	0.09	0.22	0.09
Exportation	-3.57	-3.45	-4.57	-3.05	-4.21	-3.26
Prix producteur	-0.11	-0.09	-0.02	0.05	0.12	0.00
Prix mondial	0.43	0.44	0.29	0.57	0.43	0.55

Le marché des produits laitiers est surtout affecté par la fin des aides aux exportations, les différents scénarios n'amenant que peu d'effets distincts. Les exportations baissent d'à peu près 13 % et la production de 2,5 – 3 %. L'Union Européenne étant le premier exportateur mondial de produits laitiers. La fin des subventions aux exportations se traduit par une augmentation du prix mondial de plus de 2 %.

Tableau 21 : Marché des produits laitiers

	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
Production	-2.36	-2.15	-2.58	-3.10	-3.51	-3.67
Importations	-0.87	-0.82	0.13	0.09	1.03	0.31
Consommation	-0.00	0.01	0.10	-0.47	-0.38	-0.53
Exportation	-12.27	-11.70	-13.81	-14.09	-16.07	-15.47
Prix producteur	-0.20	-0.17	-0.07	0.97	1.07	0.98
Prix mondial	2.61	2.54	1.93	3.11	2.49	3.29

Comme nous l'avons discuté en section 4.2, les résultats concernant la viande de bétail sont très incertains du fait de la non prise en compte de l'épisode de la vache folle. Le modèle prévoit que la fin des subventions aux exportations amènerait à la fin des exportations françaises de viande de bétail en dehors de l'UE. Une nouvelle réforme de la PAC ne viendrait que réduire un peu plus la compétitivité du secteur sur le marché domestique, ce qui se traduirait par une baisse supplémentaire de la production et une hausse des importations.

Tableau 22 : Marché de la viande de bétail

	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
Production	-5.88	-5.83	-6.11	-6.95	-7.15	-7.44
Importations	4.86	5.56	7.72	8.34	10.37	7.89
Consommation	0.54	0.55	0.78	0.29	0.50	0.23
Exportation	-40.38	-38.72	-43.84	-42.06	-46.69	-45.80
Prix producteur	-0.64	-0.61	-0.77	0.29	0.17	0.38
Prix mondial	2.75	2.75	2.77	2.67	2.69	2.87

Le marché des autres viandes réagit de la même manière que le marché de la viande de bétail, mais de manière plus mesurée car il bénéficie de moins de soutiens.

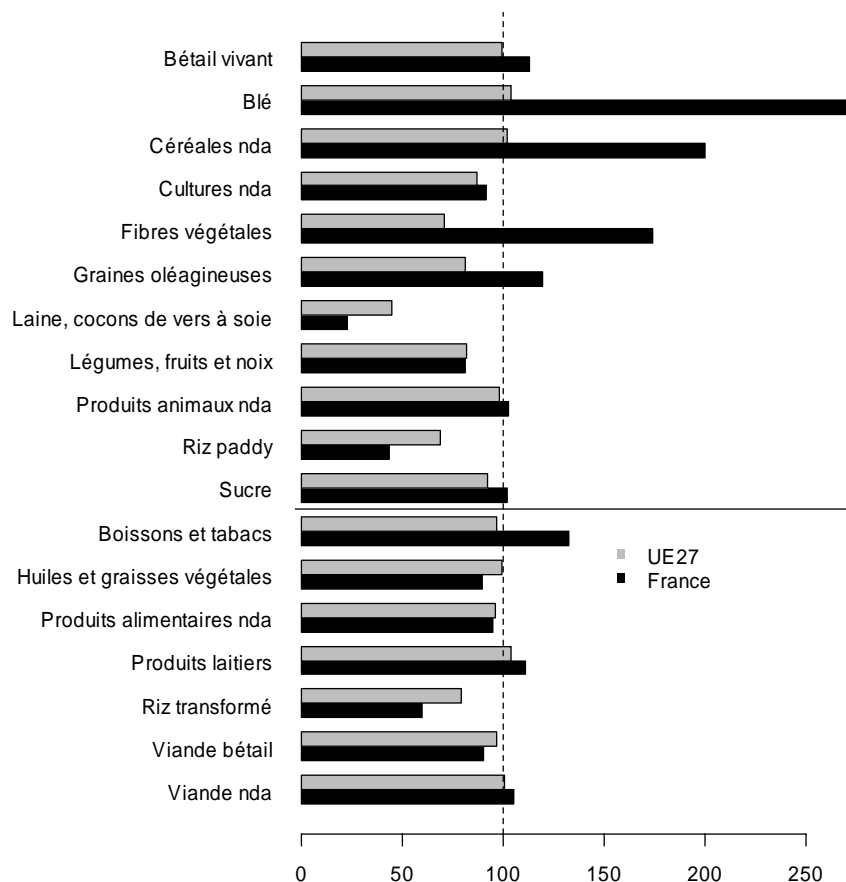
Tableau 23 : Marché des autres viandes

	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
Production	-1.69	-1.27	-2.24	-2.39	-3.35	-3.13
Importations	-0.21	-0.01	0.93	1.10	2.07	0.84
Consommation	0.18	0.16	0.29	-0.03	0.09	-0.01
Exportation	-8.49	-6.98	-11.90	-10.63	-15.23	-12.75
Prix producteur	-0.23	-0.18	-0.11	0.47	0.55	0.39
Prix mondial	0.99	1.00	0.97	1.23	1.21	1.21

5.6. L'avenir de la sécurité des approvisionnements

La Figure 7 représente le rapport production sur consommation pour l'UE et la France en 2001. Ce rapport correspond à notre capacité à autosubvenir à nos besoins alimentaires. La sécurité des approvisionnements ne peut pas être résumée à cet indicateur. Il n'est en effet pas nécessaire pour un pays de tout produire pour assurer sa sécurité alimentaire. Disposer de sources d'importation diversifiées et fiables permet aussi d'assurer cette sécurité. De plus, la question de la sécurité alimentaire implique de raisonner moins par secteurs que calories et nutriments. Ce qui signifie que s'assurer des approvisionnements sûrs pour un secteur comme la viande de bétail peut ne pas aller dans le sens d'une plus grande sûreté alimentaire. La production de calories animales est très coûteuse en calories végétales, et pourrait donc être diminuée, au détriment bien sûr de la variété alimentaire, en cas de crise. MIRAGE ne permet pas de prendre en compte ces substitutions, ni d'estimer de manière adéquate la sécurité alimentaire française et européenne. Toutefois, la figure suivante nous montre que la France est plus qu'autosuffisante sur un grand nombre de productions. Ce résultat est moins vrai pour l'UE, mais la plupart des secteurs sont tout de même très proches de l'autosuffisance. Le degré d'auto-alimentation ayant tendance à sous-estimer la sécurité alimentaire, nous pouvons raisonnablement conclure, qu'avant tout choc de politique l'Union Européenne et la France n'ont aucun problème de sécurité des approvisionnements.

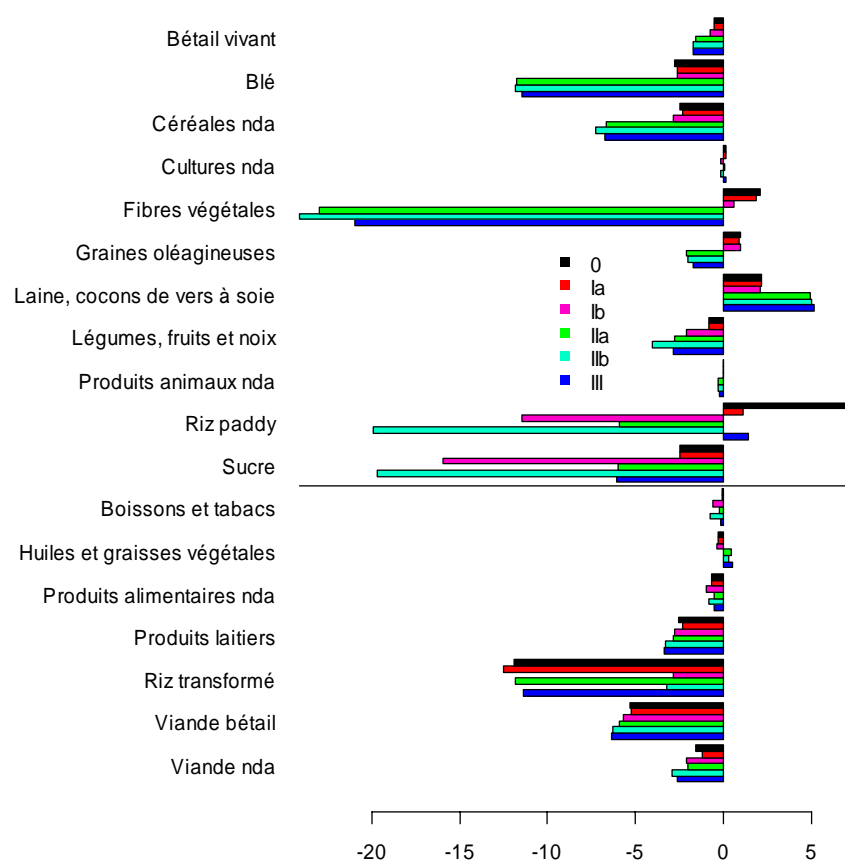
Figure 7 : Rapport production sur consommation dans les secteurs agricoles et agro-alimentaires en 2001 (%)



Etant donné le niveau de départ d'auto-alimentation français, même une très forte diminution de la production domestique ne devrait pas remettre en cause la sécurité alimentaire française. La Figure 8 montre

l'évolution de l'auto-provisionnement français dans les différents scénarios. Malgré des baisses importantes de la production dans certains secteurs, aucune remise en cause de la sécurité alimentaire européenne n'est à attendre dans ces différents scénarios. A un niveau sectoriel fin, des baisses d'auto-provisionnement plus importantes pourraient être observées, mais le niveau actuel des productions importantes en termes de sécurité alimentaire et les possibilités de substitution entre produits écartent tout risque lié à une libéralisation des marchés agricoles.

Figure 8 : Variation de l'auto-provisionnement en France (% d'écart à la baseline en 2015)



5.7. Contribution de l'agriculture à l'économie française

En 2001, l'agriculture ne représentait que 2,2 % de la valeur ajoutée française, 5,3 % en incluant les industries agro-alimentaires. Toutefois, le poids dans le commerce extérieur français de cet ensemble est plus important avec 8,8 % des exportations, du fait de la faible proportion de services exportés. Ces secteurs génèrent même un excédent commercial d'un peu moins de 6 milliard de dollars en 2001. Comme nous l'avons déjà décrit précédemment, l'ouverture des marchés agricoles se traduit par une diminution de l'agriculture dans l'économie française. Concernant la balance commerciale, cela se traduit par une baisse de près de 2 milliard de dollars 2001 en 2015 (voir Figure 9). Cette baisse est uniquement imputable, dans le cadre du scénario 0, à une baisse des exportations consécutive à la fin des restitutions aux exportations. Pour les autres scénarios (Tableau 24), la diminution de la balance commerciale est accentuée par une nouvelle réforme de la PAC qui entraîne une plus grande baisse des exportations. Les accords régionaux amenant à une forte augmentation des importations, la baisse de la balance agricole s'accroît encore plus. Cependant, quel que soit le scénario, elle reste excédentaire.

Figure 9 : Evolution de la balance commerciale française en agriculture et IAA (milliard de \$ 2001)

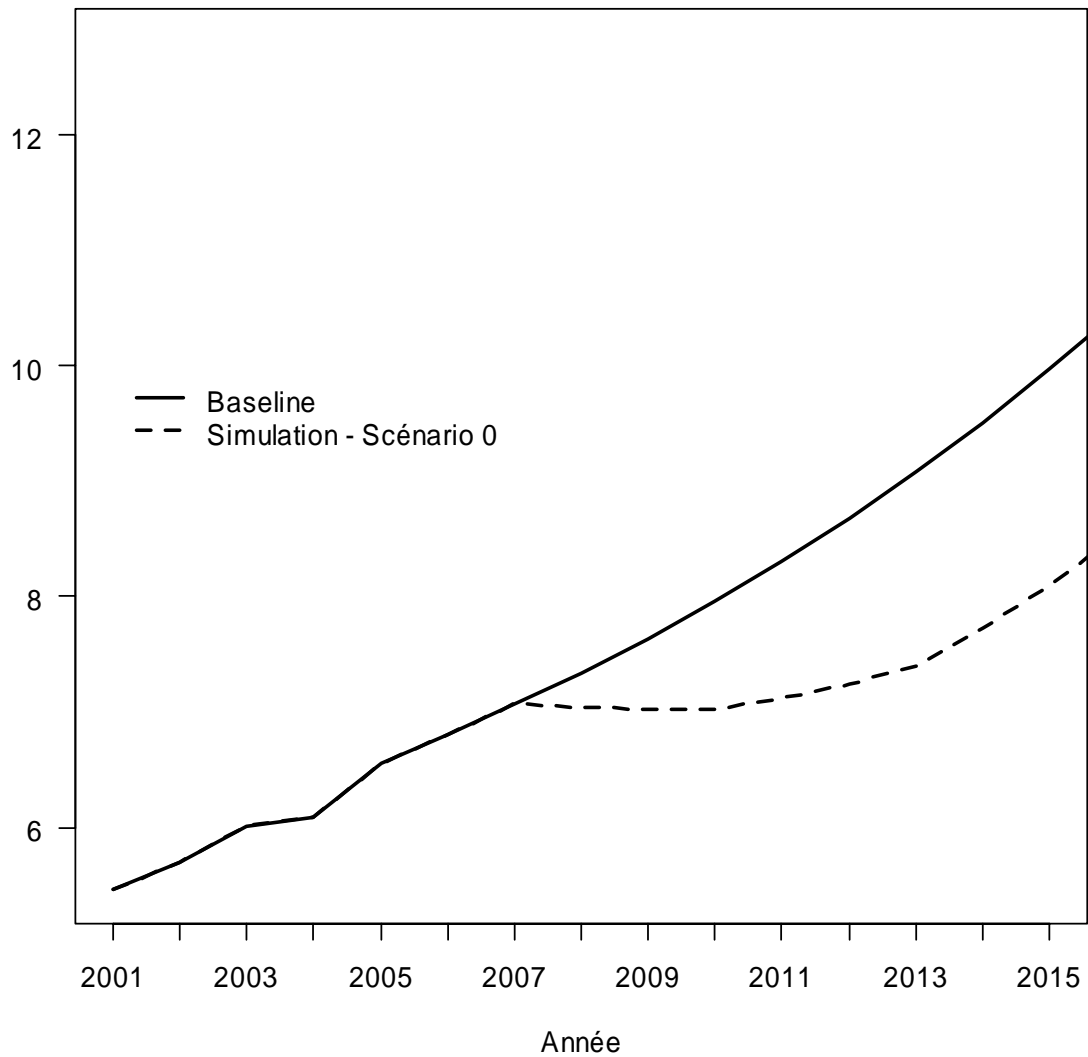


Tableau 24 : Changement des balances commerciales en agriculture et IAA (% en 2015)

	0	Ia	Ib	IIa	IIb	III
Agriculture	-10	-12	-44	-25	-51	-19
IAA	-26	-29	-45	-35	-51	-29

La valeur ajoutée diminuerait d'au moins 2,4 % dans l'agriculture et de 1,25 % dans les industries agroalimentaires. Dans l'ensemble la valeur ajoutée augmenterait en France suite à une libéralisation, mais dans l'industrie et les services. Les secteurs les plus touchés par un accord modéré à Doha seraient l'élevage, les céréales (blé et autres), le sucre et la viande de bétail. En cas d'accords régionaux, la valeur ajoutée agricole diminuerait même de 4,7 %, la différence étant en grande partie due au secteur sucrier affecté par les exportations africaines.

Tableau 25 : Changement de la valeur ajoutée sectorielles en France

Secteur	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
1 Agriculture	-2.50	-2.40	-4.69	-2.64	-4.90	-3.08
2 IAA	-1.38	-1.25	-1.90	-1.81	-2.44	-2.12
3 Autres industries	0.28	0.27	0.85	0.47	1.07	0.51
4 Services	0.37	0.36	0.08	0.40	0.13	0.43
Bétail vivant	-6.50	-6.51	-7.59	-6.18	-7.15	-6.32
Blé	-5.46	-5.14	-6.27	-13.75	-14.81	-14.11
Céréales nda	-5.07	-4.67	-6.51	-7.99	-9.77	-8.82
Cultures nda	-0.45	-0.45	-1.44	0.31	-0.67	0.25
Fibres végétales	2.83	2.29	-0.40	-32.95	-34.90	-31.97
Graines oléagineuses	-0.05	-0.11	-0.79	-2.00	-2.60	-1.98
Laine, cocons de vers à soie	1.71	1.62	0.63	3.19	2.36	3.87
Lait frais	-2.64	-2.47	-3.36	3.82	2.88	3.12
Légumes, fruits et noix	-1.43	-1.36	-3.97	-2.79	-5.31	-3.01
Produits animaux nda	-2.15	-1.74	-3.21	1.58	0.06	0.52
Riz paddy	-6.33	-14.11	-19.44	-18.40	-26.91	-10.33
Sucre	-3.64	-3.59	-22.01	-6.44	-25.00	-6.67
Boissons et tabacs	0.14	0.13	-0.42	-0.08	-0.62	-0.07
Huiles et graisses végétales	-0.65	-0.66	-0.92	-0.19	-0.49	-0.20
Produits alimentaires nda	-0.80	-0.74	-1.32	-0.86	-1.44	-0.98
Produits laitiers	-2.28	-2.05	-2.66	-3.28	-3.85	-3.89
Riz transformé	-13.47	-14.31	-2.88	-13.46	-3.32	-12.88
Viande bétail	-5.80	-5.75	-6.79	-7.25	-8.16	-7.81
Viande nda	-1.63	-1.17	-2.36	-2.49	-3.66	-3.30

5.8. Impact sur les agricultures du monde

Les politiques agricoles et la forte protection aux frontières des pays développés sont souvent accusées de nuire aux secteurs agricoles des pays en développement. Ces politiques ont en effet tendance à déprimer les cours mondiaux en incitant les producteurs des pays développés à produire même lorsqu'ils ne sont pas compétitifs sur le marché mondial. Elles interdisent aux pays disposant d'avantages comparatifs naturels dans les productions agricoles de les exploiter en maintenant en activités des exploitations subventionnées dans les pays du nord. De plus, elles concernent un secteur économique de faible importance dans les pays développés, mais souvent beaucoup plus important dans les pays du sud. Une baisse des protections et des soutiens dans le cadre d'un accord multilatéral devrait donc être bénéfique aux agricultures des pays en développement.

Une libéralisation ou une baisse des soutiens agricoles se fait nécessairement au détriment des producteurs précédemment soutenu. Nous observons (Tableau 26) donc une baisse de la production dans les régions intervenant beaucoup sur leur secteur agricole (Europe, AELE, Japon). Lors d'un accord multilatéral, les régions dont la production augmente le plus sont l'Australie, la Nouvelle Zélande, le MERCOSUR et l'ALENA (soit une grande partie du groupe de CAIRNS qui milite pour ce genre d'accord). Si une nouvelle réforme de la PAC a un effet important sur la production en Europe, -3 % supplémentaires par rapport à la libéralisation multilatérale, elle profite beaucoup moins aux agricultures exportatrices du monde qu'un accord à Doha. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, les droits de douane et les subventions aux exportations affectent encore grandement les marchés agricoles mondiaux, en revanche le soutien interne européen n'a pas une influence significative sur le reste du monde.

Les accords régionaux avec l'Afrique et avec le MERCOSUR change quelque peu ces résultats. L'Afrique, dont la production ne varie pas avec une libéralisation multilatérale, produirait 3 % de plus en cas d'accords régionaux. Au lieu d'une augmentation 1,3 % avec une libéralisation Doha, le MERCOSUR produit 3 % de plus. Le Tableau 27 permet d'affiner l'analyse des changements de flux de commerce. En cas d'accords régionaux, les importations agricoles de la France diminuent avec tous ses partenaires sauf l'Afrique et le MERCOSUR. L'Afrique augmente ses exportations agricoles vers la France de 50 %. Cette augmentation concerne en fait le blé, les autres céréales, les fruits et légumes (exportations importantes depuis le Maghreb¹⁸) et le sucre.

¹⁸ La question de fruits et légumes restent le principal point d'achoppement dans les négociations Euromed. Les propositions européennes restant des volumes contingentés en deçà des attentes des pays partenaires.

L'augmentation des exportations du MERCOSUR est moins spectaculaire pour les produits agricoles (+25 %) que celle de l'Afrique, mais très importante pour les produits agro-alimentaires dont les exportations augmentent de 60 %. Cette croissance concerne surtout la viande de bétail (430 %), les autres viandes (110 %) et les produits alimentaires nda (27 %).

Nous avons vu que ces accords nuisent au bien-être mondial, mais ils ne semblent pas nuire aux producteurs agricoles.

Tableau 26 : Changement de la production agricole mondiale

Région	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
AELE et reste de l'Europe	-6.33	-6.31	0.99	-6.02	1.31	-6.03
Afrique	0.17	0.14	2.97	0.48	3.25	0.52
ALENA	0.79	0.73	0.11	1.03	0.35	1.11
ANSEA	-0.02	0.06	0.02	0.02	0.07	-0.03
Australie, Nouvelle Zélande	2.74	2.97	0.38	2.96	0.55	2.73
CEI	0.32	0.32	0.15	0.47	0.29	0.50
Chine, Hong-Kong	-0.11	-0.09	0.03	-0.09	0.06	-0.10
France	-1.70	-1.64	-3.43	-4.38	-6.14	-4.63
Inde	0.10	0.13	-0.00	0.13	0.02	0.10
Japon, Corée, Taiwan	-2.94	-2.97	0.14	-2.91	0.20	-2.83
MERCOSUR	1.37	1.32	3.10	1.93	3.53	1.92
Nouveaux membres de l'UE	0.14	0.14	-0.43	-0.31	-0.90	-0.24
Pays producteurs de pétrole	0.36	0.36	0.28	0.46	0.39	0.49
Reste du monde	0.20	0.20	-0.16	0.38	0.00	0.37
UE14	-1.84	-1.82	-3.98	-4.72	-6.83	-4.78

Tableau 27 : Changement des importations agricoles françaises (prix CAF, écart % en 2015)

Région	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
AELE et reste de l'Europe	-4.97	-5.00	-5.59	-2.03	-2.99	-2.15
Afrique	-0.24	-0.11	46.19	2.38	50.65	1.98
ALENA	5.30	5.47	-5.85	11.60	-0.29	10.95
ANSEA	1.24	1.57	-5.66	5.83	-1.56	5.12
Australie, Nouvelle Zélande	-1.62	-1.58	-3.61	-0.16	-2.64	0.10
CEI	-0.22	-0.30	-3.45	1.34	-1.85	0.21
Chine, Hong-Kong	4.93	5.72	-4.44	9.32	-0.44	8.24
Inde	4.03	6.69	-9.91	8.51	-5.58	5.09
Japon, Corée, Taiwan	4.66	4.78	-5.34	9.55	-1.38	9.08
MERCOSUR	1.53	1.75	24.18	8.60	32.66	8.12
Nouveaux membres de l'UE	-8.23	-8.04	-15.47	-4.92	-13.01	-5.27
Pays producteurs de pétrole	-1.51	-1.34	-6.73	0.93	-4.76	0.27
Reste du monde	6.27	5.80	-8.96	11.75	-4.98	11.85
UE14	-1.10	-1.04	-4.10	-2.06	-5.15	-2.15

5.8.1. Pourquoi l'Afrique perd-elle systématiquement lors d'une libéralisation ?

Tous les scénarios partagent une même conclusion : l'Afrique risque de subir des pertes de bien-être suite à une libéralisation (multilatérale ou bilatérale). Plusieurs effets se conjuguent pour amener à ce résultat : une dégradation des termes de l'échange, une érosion des préférences et un effet de diversion de commerce. Ces résultats rejoignent la littérature existante sur le sujet. Bouët et al. (2005) ont montré que du fait de l'érosion des préférences une libéralisation des échanges agricoles se traduirait par une détérioration de la situation de certains pays africains.

Du fait des accords de Cotonou et Tout Sauf les Armes, les pays d'Afrique bénéficient aujourd'hui d'un accès privilégié aux marchés des pays européens. Un accord à Doha amènerait à une libéralisation multilatérale des échanges et induirait donc une diminution de l'importance de ce privilège d'accès pour les pays africains, plus fortement concurrencés par les pays émergents grands exportateurs de produits agricoles. Dans notre modèle, cet

aspect est en partie masqué par le fait que l’Afrique sub-saharienne et le Maghreb sont agrégés ensemble, or le Maghreb ne dispose pas des mêmes accords préférentiels que l’Afrique sub-saharienne.

L’Afrique contient beaucoup de pays qui sont importateurs nets de produits alimentaires. La politique agricole européenne, en incitant les producteurs européens à la production, a tendance à déprimer le marché mondial, en particulier dans le cas des restitutions aux exportations. Cela nuit aux producteurs étrangers, mais bénéficie aux consommateurs qui payent moins cher leurs produits agricoles. Les pays qui dépendent fortement du marché mondial pour leur alimentation, comme les pays africains, bénéficient donc de cette politique. La fin des restitutions aux exportations amenant à une hausse des prix agricoles mondiaux se fait donc au détriment des pays africains.

Tableau 28 : Changements en Afrique à l’horizon 2015

	0	Ia	Ib	Ila	Ilb	III
Bien-être économique	-0.08	-0.08	-0.99	-0.09	-0.98	-0.09
PIB (volume)	0.08	0.08	-0.63	0.08	-0.62	0.08
Termes de l’échange	-0.34	-0.32	-0.78	-0.34	-0.73	-0.34
Emploi dans les secteurs agricoles	0.04	0.01	1.53	0.30	1.75	0.33
Emploi dans les secteurs non-agricoles	-0.01	-0.00	-0.48	-0.10	-0.61	-0.12

On n’attendrait pas forcément ce type d’effets négatifs dans le cas d’accords régionaux. C’est pourtant dans ce cas que les pertes de bien-être sont les plus élevées pour l’Afrique (1 % de perte). Premièrement, nous avons étudié ici un scénario très fort puisque les pays africains suppriment totalement leur protection sur les biens industriels vis-à-vis de leur premier partenaire commercial : l’Union Européenne. Il s’agit donc d’une ouverture asymétrique très forte. Au-delà d’un effet de détérioration des termes de l’échange direct, un effet de diversion de commerce est probablement à l’origine de ce résultat. La protection douanière africaine est assez élevée, ce qui implique qu’accorder une entrée préférentielle aux produits européens revient à leur conférer un avantage très important. Cela peut amener à détourner des flux de commerce existant entre l’Afrique et ses partenaires au profit de flux Union Européenne – Afrique. Cette diversion des flux de commerce peut être dommageable à l’Afrique (mais aussi à ses autres partenaires qui voient leurs échanges commerciaux diminuer), car les gains des consommateurs, liés à une consommation à plus bas prix, sont compensés par les pertes de revenus douanier. On constate, qu’en cas d’échec à Doha et de signature d’accords régionaux, les exportations des régions non signataires des accords diminuent, à l’exception de l’Australie et de la Nouvelle Zélande, alors qu’elles avaient tendance à augmenter après signature d’un accord multilatérale.

6. Conclusion

Malgré les difficultés des négociations actuelles, le processus de libéralisation des échanges agricoles va très probablement se poursuivre dans les années à venir, que ce soit dans un cadre multilatéral ou dans un cadre bilatéral. L’Europe, et donc la France, protège encore significativement son agriculture ce qui implique que de tels accords vont se traduire par une diminution des activités agricoles dans les régions où elles étaient très protégées. Les simulations, que nous avons réalisées sous différentes hypothèses, montrent que la France a intérêt à de tels changements. Elle diminuerait ainsi les importantes distorsions présentes sur ses marchés agricoles et tendraient à plus se spécialiser dans les biens manufacturés et les services.

Les secteurs agricoles français les plus susceptibles de souffrir d’un accord à l’OMC seraient le bétail vivant et la viande de première transformation, le blé, les autres céréales et le sucre. Tous ces secteurs perdraient entre 3,3 % et 5,9 % de leur production à l’horizon 2015. Les baisses seraient plus importantes encore pour les exportations, car une partie de ces productions sont exportées à l’aide de subventions qui disparaîtraient en cas d’accord à Doha. Ces conclusions sont modifiées lorsqu’on considère d’autres hypothèses alternatives, mais les secteurs concernés et les tendances d’évolution restent fondamentalement les mêmes.

La baisse des droits de douane et des subventions aux exportations profiteraient aux agriculteurs du reste du monde, mais aussi aux consommateurs et aux contribuables européens. Toutefois, si un accord à Doha est susceptible d’améliorer la situation de pays exportateurs de produits agricoles, il nuit systématiquement à l’Afrique qui n’est pas en position de bénéficier d’une libéralisation des échanges.

Bibliographie

Bchir, M. H.; Decreux, Y.; Guerin, J. & Jean, S. (2002), 'MIRAGE, un modèle d'équilibre général calculable pour l'évaluation des politiques commerciales', *Economie Internationale* **89-90**(1Q-2Q), 109-153.

Bouët, A.; Bureau, J.; Decreux, Y. & Jean, S. (2005), 'Multilateral Agricultural Trade Liberalisation: The Contrasting Fortunes of Developing Countries in the Doha Round', *World Economy* **28**(9), 1329--1354.

Bouët, A.; Fontagné, L.; Mimouni, M. & Pichot, X. (2002), 'MAcMaps: Une mesure bilatérale et désagrégée de l'accès au marché.', *Economie Internationale* **89-90**(89-90), 39--64.

Findlay, C. & Warren, T. (2001), *Impediments to Trade in Services: Measurement and Policy Implications*, Routledge.

Hennessy, D. (1998), 'The Production Effects of Agricultural Income Support Policies under Uncertainty', *American Journal of Agricultural Economics* **80**(1), 46--57.

Jean, S.; Laborde, D. & Martin, W. (2005), 'Sensitive Products: Selection and Implications for Agricultural Trade Negotiations'(02), Technical report, TradeAg.

Park, S. (2002), 'Measuring Tariff Equivalents in Cross-Border Trade in Services'(353), Technical report, East Asian Bureau of Economic Research.

Annexe

Liste des secteurs et des régions et correspondance avec le niveau fin.

Tableau 29 : Liste des secteurs utilisés dans la modélisation¹⁹

Secteurs PA2013	Secteurs GTAP correspondants
Autres produits manufacturés	* tex, wap, lea, nmm, i_s, nfm, fmp, mvh, otn, ele, ome, omf
Bétail vivant	ctl
Blé	wht
Bois, papier, édition	* lum, ppp
Boissons et tabacs	* b_t
Céréales nda	gro
Charbon	coa
Chimie, caoutchouc, plastique	* crp
Cultures nda	ocr
Dérivés pétrole et charbon	* p_c
Distribution d'énergie	* ely, gdt
Fibres végétales	pfb
Gaz naturel	gas
Graines oléagineuses	osd
Huiles et graisses végétales	* vol
Laine, cocons de vers à soie	wol
Lait frais	rmk
Légumes, fruits et noix	v_f
Minéraux nda	omn
Pêche	fsh
Pétrole	oil
Produits alimentaires nda	* ofd
Produits animaux nda	oap
Produits laitiers	* mil
Riz paddy	pdr
Riz transformé	* pcr
Services	* wtr, cns, trd, cmn, ofi, isr, obs, ros, osg, dwe
Sucre	c_b, sgr
Sylviculture	frs
Transports	otp, wtp, atp
Viande bétail (bovine, ovine, caprine, équine)	cmt
Viande nda	omt

* : Secteurs en concurrence imparfaite

¹⁹ Pour un détail du contenu des secteurs GTAP voir : <https://www.gtap.agecon.purdue.edu/databases/contribute/concordinfo.asp>

Tableau 30 : Liste des pays et régions utilisés dans la modélisation

AELE et reste de l'Europe
Afrique
ALENA
ANSEA
Australie, Nouvelle Zélande
CEI
Chine, Hong-Kong
France
Inde
Japon, Corée, Taiwan
MERCOSUR
Nouveaux membres de l'UE
Pays producteurs de pétrole
Reste du monde
UE14

Tableau 31 : Liste des 8% de produits agricoles sensibles européens

Code HS6	Rang	Nom du produit
170111	1	Sucres de canne bruts sans addition d'aromatisant
080300	2	Bananes y.c. les plantains fraîches ou sèches
230890	3	Tiges de maïs feuilles de maïs marcs de fruits e
020230	4	Viandes désossées de bovins congelées
020130	5	Viandes désossées de bovins fraîches ou réfrigéré
100630	6	Riz semi blanchi ou blanchi même poli ou glace
040690	7	Fromages à l'exclusion des fromages frais [non affinés]
040510	8	Beurre sauf beurre deshydrate et ghee
070320	9	Aulx à l'état frais ou réfrigéré
021090	10	Viandes et abats comestibles sales ou en saumure
170199	11	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chim
020714	12	Morceaux et abats comestibles de coqs et de poules
100620	13	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun]
240220	14	Cigarettes contenant du tabac
240120	15	Tabacs partiellement ou totalement écotes mais no
150910	16	Huile d'olive vierge et ses fractions obtenues à
230910	17	Aliments pour chiens ou chats conditionnés pour l
230310	18	Résidus d'amononerie et résidus similaires
220421	19	Vins de raisins frais y.c. les vins enrichis en a
160250	20	Préparations et conserves de viande ou d'abats des
080610	21	Raisins frais
240399	22	Tabac à mâcher tabac à priser et autres tabacs et
200919	23	Jus d'orange non fermentés sans addition d'alcool
020629	24	Abats comestibles de bovins congelés à l'excl. de
100640	25	Riz en brisures
240310	26	Tabac à fumer même contenant des succédanés de ta
220429	27	Vins de raisins frais y.c. les vins enrichis en a
040210	28	Lait et crème de lait en poudre en granules ou s
200940	29	Jus de d'anas non fermentés sans addition d'alcool
210690	30	Préparations alimentaires n.d.a.
040900	31	Miel naturel
160232	32	Préparations et conserves de viande ou d'abats de c

150990	33	Huile d'olive et ses fractions traitées mais non c
200820	34	Ananas préparés ou conservés avec ou sans additi
040590	35	Matières grasses provenant du lait ainsi que beurr
100610	36	Riz en paille [riz paddy]
151000	37	Huiles et leurs fractions obtenues exclusivement
040410	38	Lactosérum modifié ou non même concentré ou addi
220710	39	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométr
010290	40	Bovins vivants à l'excl. des animaux reproducteurs
020727	41	Morceaux et abats comestibles de dindes et dindons
151311	42	Huile de coco [coprah] brute
200970	43	Jus de pomme non fermentés sans addition d'alcool
200920	44	Jus de pamplemousse ou de pomelo non fermentés s
081050	45	Kiwis frais
200560	46	Asperges préparées ou conservées autrement qu'au v
060310	47	Fleurs et boutons de fleurs frais coupés pour b
080222	48	Noisettes corylus spp. fraîches ou sèches sans c
110100	49	Farines de froment [blé] ou de seigle
070990	50	Légumes à l'état frais ou réfrigérés nda.
240110	51	Tabacs non écotes
200899	52	Fruits et autres parties comestibles de plantes p
190230	53	Pâtes alimentaires cuites ou autrement préparées
081190	54	Fruits comestibles non cuits ou cuits à l'eau ou a
200290	55	Tomates préparées ou conservées autrement qu'au vi

Source : MACMapHS6-v1 et calcul des auteurs.